

ASSOCIATION POUR LA
CONSERVATION DU
CHÂTEAU
D'ORON

Bulletin 2002

ATTENTION! A lire en priorité et en respectant les délais:

Page 68: Convocation à l'Assemblée générale du dimanche 28 avril 2002

Page 70: Paiement de la cotisation annuelle

Assemblée Générale 2003:

Réservez déjà le dimanche 27 avril 2003 (11h00 au Château d'Oron)

Château d'Oron - Mode d'emploi

Distant de 20 km de Lausanne en direction de Fribourg, le château est situé sur la commune d'Oron-le-Châtel.

2

Accès:

En voiture: par la RN9, à 10 km de la sortie de Chexbres
par la RN12, à 13 km de la sortie de Vulruz ou à 10 km de la sortie de Châtel-St-Denis. Parking pour environ 200 voitures

En train: Sur la ligne Lausanne - Berne, à 150 m de la gare d'Oron

Visites du Château en 2002:

Du 1er avril au 30 septembre 2002

Le samedi et le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les groupes peuvent visiter toute l'année à d'autres heures sur rendez-vous préalable auprès des guides.

En semaine, à partir de 4 personnes, il est possible de visiter le château avec un supplément de Fr.10.- par groupe pour l'ouverture du château.

Guides: Catherine Veron 021 907 90 51, Fax 021 907 90 65

Marianne Clairon 021 07 11 63

Intendant: Jean-Pierre Veron 021 907 72 22

Tarifs des visites:

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| a) par personne adulte | Fr. 7.- |
| b) étudiants, rentiers AVS | Fr. 5.- |
| c) enfants jusqu'à 16 ans | Fr. 3.- |
| d) écoles: par enfant ou accompagnant | Fr. 3.- |
| e) groupes dès 20 personnes | Fr. 4.- |
| f) participants à un banquet | Fr. 3.- |

Compte de chèque postal 10-13130-0 Internet: www.swisscastles.ch

Location de salles pour banquets, conférences, concerts:

Voir page 71 et/ou s'adresser au secrétariat de l' Association pour la Conservation du Château d'Oron,

Case Postale 6, 1608 Oron-le-Châtel.

Tél: 021 907 90 51 Fax: 021 907 90 65 Email : chateau.oron@bluewin.ch

Nos secrétaires vous donneront tous les renseignements au sujet des repas et des réceptions. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, sauf le mercredi matin.

La liste des restaurateurs agréés peut être consultée à la page 5 de ce bulletin ou sur internet à l'adresse www.swisscastles.ch/vald/oron/traiteurs.html

Comité de l'Association

4

Président:

Jean-Pierre Dresco, *Ch. Beau-Rivage 15A, 1006 Lausanne*
Tél. 021 616 48 70
e-mail: jean-pierre.dresco@span.ch

Vice-Président, Trésorier:

André Locher, *Au Champ à la Meille, 1608 Oron-le-Châtel*
Tél. 021 907 85 78 - Fax 021 907 95 72
e-mail: a.locher@bluewin.ch

Membres:

Séverin Bez, *chemin des Côtes de la Bourdonnette 6, 1007 Lausanne*
Tél. 021 636 47 42
e-mail: sbez@worldcom.ch

Marianne Corboz, *Rte du Flon 5, 1610 Oron-la-Ville*
Tél. 021 924 27 56 - Fax 021 907 84 94 ou 021 924 45 40
e-mail: marianne.corboz-rothen@nestle.com

Werner Jeker, *Les Ateliers du Nord, Place du Nord 2, 1005 Lausanne*
Tél. 021 320 58 08 - Fax 021 320 58 43
e-mail: werner.jeker@adn-design.ch

Sylviane Klein, *Préfète du district d'Oron, 1610 Oron-la-Ville*
Tél. 021 907 77 51 - Fax 021 907 97 51
e-mail: sylviane.klein@SJIC.vd.ch ou lklein@worldcom.ch

Ivan Kolecek, *Rue Enning 8, 1003 Lausanne*
Tél. 021 320 88 50 - Fax 021 311 02 63
e-mail: kolecek@bluewin.ch

Danielle Richard, *Syndic d'Oron-le-Châtel, 1608 Oron-le-Châtel*
Tél. 021 907 87 17 - Fax 021 907 73 91
e-mail: d.richard@prometerre.ch

Brigitte Waridel, *Service des affaires culturelles, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne*
Tél. 021 316 33 00 - Fax 021 316 33 06
e-mail: brigitte.waridel@dfj.vd.ch

Les Restaurateurs du Château

5 Quatre restaurateurs sont à votre disposition pour tout renseignement au sujet des repas et des réceptions:

Guignard Desserts

Grand'Rue 17-19,
1350 Orbe
Tél 024 441 11 30
Fax 024 441 79 69
www.guignard-desserts.com
e-mail:
traiteur@guignard-desserts.com

Banquets & Saveurs

Place Saint François 5
1003 Lausanne
Tél 021 321 13 40
Fax 021 321 13 41
www.banquets-et-saveurs.ch
e-mail:
info@banquets-et-saveurs.ch

Le Montreux Palace

Service des banquets
Grand Rue 100
1820 Montreux
Tél. 021 962 10 05
Fax. 021 962 10 16
www.montreux-palace.com
e-mail:
banquets@montreux-palace.com

François Doyen, Artisan Cuisinier

Monsieur François Doyen
Case Postale 372
1920 Martigny
Tél 027 746 40 01 ou 079 342 43 88
Fax 027 746 40 02

Le Comité est en contact avec d'autres restaurateurs afin d'élargir l'offre.



«DE L'IMPORTANCE DE LA FETE»

Les péripéties de cette première année de millénaire ont submergé les médias de nouvelles toutes plus "horribles" les unes que les autres. A tel point que l'on se sent presque gêné de sourire à la face lumineuse du monde, celle qui reflète l'optimisme et l'envie fondamentale du plaisir. On devrait pourtant dépasser ce sentiment confus de culpabilité qui renforce la morosité ambiante, et s'attacher plutôt à cultiver, à choyer, cette vieille branche positive et ludique qui nous aide à bien vivre et à ne pas céder au pessimisme.

Le rêve, dont la fête est une fille majeure, a de tout temps joué le rôle d'antidote aux rugosités de la vie; il offre, au moment opportun, des instants de légèreté et de plaisir qui aident à prendre ses distances et à mieux supporter un environnement moderne par trop agressif.

La recherche du merveilleux est malheureusement récupérée par une commercialisation dont les produits vont du pire au meilleur; apparaît aujourd'hui une vaste production qui puise sans vergogne aux sources mêmes des traditions populaires et légendaires. Les résultats se déclinent sous toutes les formes de la technologie moderne, du cinéma aux parcs d'attractions en passant par le livre, la vidéo, les jouets, la télévision bien sûr, etc.

Cette surabondance mercantile de représentations mythologiques pourrait remettre en question le thème des contes et légendes, choisi par le comité de l'Association, pour enrichir la vie culturelle du château d'Oron. On peut imaginer que trop de Harry Potter finisse par dégoutter les «consommateurs» déjà ensevelis sous les dinosaures et les atlantides en plastique ou en carton-pâte. Les jeux vidéos les plus fous ont le vent en poupe, mais ils restent un exercice solitaire qui ne remplacera jamais la relation humaine, directe et poétique, qui s'établit entre l'acteur et son public. Les décors synthétiques des consoles de jeux ne détourneront pas non plus le public, et surtout les enfants, de l'attrait profond qu'ils ressentent face à la pérennité mystérieuse des monuments de notre passé. Les châteaux, comme celui d'Oron, conservent ainsi toutes leurs chances et leurs attraits; nous avons la conviction que le thème des contes et légendes reste une idée forte pouvant être décliné sous de nombreuses formes. Nous allons en poursuivre le développement, et leur poésie imprénera et enrichira peu à peu toutes les autres activités de la maison.

La morosité générale n'a donc pas amoindri l'envie du comité de poursuivre

ses projets de mise en valeur du château. Avec les moyens limités d'une équipe de milice, (mais de précieuses aides extérieures et combien d'enthousiasme) il continue à rêver de plusieurs pistes qui s'intégreront peu à peu dans une vision générale d'un monument vivant, ouvrant ses portes à des manifestations de qualité, recherchant le plaisir plus que la quantité car, le succès peut devenir destructeur si l'on n'écoute que les muses de la finance. La réussite d'un tel projet passe par la recherche patiente d'un équilibre délicat entre les besoins économiques du château et la préservation de nos sirènes culturelles.

Comme le domaine de la santé, celui de la culture n'a pas de prix, mais il a malheureusement un budget. Notre Association ne déroge pas à cette règle impitoyable qui a contraint le comité à se concentrer, au cours de l'année écoulée, sur la réorganisation de la gestion hôtelière. Les chapitres suivants donnent plus de détails sur les projets et les résultats obtenus; disons d'emblée que le bilan nous semble globalement positif. Le cercle des personnes qui apportent leurs contributions à l'exploitation du château s'élargit, grâce au dynamisme apporté par les restaurateurs-traiteurs, et par de nouvelles relations avec les organisations locales et régionales. Au contraire de plusieurs grandes entreprises – autrefois exemplaires! – l'Association se porte bien, moralement comme financièrement. Dans le jargon du «management» contemporain, la «culture d'entreprise» se porte de mieux en mieux! Nous avons ainsi de bonnes raisons d'être satisfaits des résultats de l'année 2001 mais nous sommes également conscients de la relativité du succès qui est une maîtresse aussi exigeante que volage. Nous espérons que les nouvelles initiatives prises cette année vont dans la bonne direction, mais nous n'ignorons pas qu'il reste du pain sur la planche pour atteindre le bon équilibre, celui qui satisferait la tête, le cœur, l'estomac, et bien évidemment la tirelire. Le comité est également convaincu que la poursuite de ses projets dépend dans une large mesure de la fidélité et de l'appui de l'ensemble des membres de l'Association, sur lesquels il a toujours pu compter et qu'il remercie de sa confiance.

Jean-Pierre Dresco
président ACCO

Résumé des activités du Comité pour l'an 2001

9

Le comité

Le comité a tenu 10 séances plénières en 2001. En dehors de ces séances, les divers sous-groupes se sont réunis à de nombreuses reprises pour organiser les diverses activités décrites ci-dessous.

Administration:

Depuis le début 2001, notre secrétariat formé de Mmes Sabine Vallotton et Christine Leuba est ouvert tous les jours (sauf le mercredi matin) de 9h à 18h. Grâce à cette permanence, nous pouvons répondre immédiatement aux questions de nos futurs hôtes.

Le travail a été profondément modifié par rapport à 2000. Prenons par exemple la location des salles: depuis 2001, l'association est responsable de la location des salles et encaisse directement le prix. Nous avons introduit un tarif de location forfaitaire, indépendant du nombre de convives. 50% du prix de cette location est demandé lors de la réservation/confirmation définitive et le solde est payé avant le banquet. Selon la facture faite au client, le secrétariat calcule la redevance due par le traiteur.

Nous étudions également un tarif préférentiel pour les dimanches, lundi, mardi et mercredi.

L'ACCO étant maintenant propriétaire de toutes les installations techniques, vaisselles, services et nappages, un contrôle accru de ce matériel est nécessaire. Les frais de blanchisserie, par exemple, sont facturés aux différents traiteurs en fonction de leur utilisation.

En plus de ces affaires, nos secrétaires accueillent de nombreux clients pour leur faire visiter les salles. Elles suivent également attentivement les travaux du Comité en rédigeant les procès-verbaux de toutes les séances.

J'oublie certainement bien des activités, mais j'espère que nos secrétaires me pardonneront.

Succès des banquets

2001 était une année délicate et cruciale puisqu'elle comportait l'introduction du nouveau système de gestion et le début de la collaboration avec de nouveaux partenaires restaurateurs-traiteurs. Sans fausse modestie, on peut aujourd'hui affirmer que les hypothèses retenues étaient solides et que les personnes choisies ont répondu aux attentes du comité. En effet, le budget 2001 faisait le pari de récolter 120 000.- de locations et 120 000.- de redevances. Ces montants étaient définis en

fonction de nos besoins. Grâce au travail de nos secrétaires et de nos traiteurs, les objectifs ont été dépassés (voir les comptes). Nous avons constaté qu'un secrétariat permanent et un grand choix de traiteurs sont favorables à la marche de nos affaires. En 2001 près de 90 banquets ont eu lieu avec plus de 9000 convives. Sur les 6 traiteurs choisis 5 ont confirmé leur engagement. Les réservations pour 2002 étant déjà nombreuses, nous souhaitons vivement obtenir les services d'un 6ème



traiteur répondant aux demandes de notre clientèle.

Fête populaire du 20 mai 2001

Dans le but d'ouvrir le château à la population, le sous-groupe animation, présidé par Sylviane Klein a organisé une superbe journée sur le thème "Conte-moi le Bon vieux temps". La population a été invitée à participer en costume d'autrefois ou non, époque libre. Le succès fut au rendez-vous: près de 3 000 personnes ont envahi pacifiquement le château. Toutes les photos de la fête sont sur notre site Internet à l'adresse: www.swisscastles.ch/20mai2001

Bénichon du 30 septembre 2001

A l'origine fête patronale de la paroisse (bénédiction) comme c' est encore le

cas, la bénichon est devenue une fête populaire d'automne. La bénichon du château d'Oron, a été l'occasion d'évoquer l'Histoire commune des districts d'Oron, de la Glâne et de la Veveyse. Puis la possibilité de cultiver les relations de bon voisinage, d'échanges et d'amitié qui sont d'usage entre gens d'une même région. Cela a enfin été le moyen de découvrir et de partager un rituel gastronomique et culturel primordial, de faire, sans autre nécessité que celle urgente et primordiale, la fête en bonne compagnie.

Le tout fut accompagné par un concert apéritif avec Patrick Menoud, soliste de la Fête des Vignerons de Vevey 1999 et le chœur mixte La Rose des Vents de Romont et des productions d'Elisabeth Bergometti et Serge Bochud sous la plume de Marie-Claire Dewarrat. Quelques photos de la fête sont sur notre site Internet à l'adresse: www.swisscastles.ch/vald/oron/benichon.html

Etude de «Creative Entertainment» - projet d'animation

On se souvient que le comité confia en 2000 un mandat portant sur l'étude d'un nouveau concept d'animation du château. Le mandat fut octroyé au bureau «Creatives» spécialisé en la matière et financé pour une part importante par un don de la Loterie Romande. Nous avons déjà mentionné, dans le rapport du comité à l'assemblée générale 2001, que le concept retenu est fondé sur le thème des contes et légendes. Depuis lors, l'équipe de «Creatives» en liaison avec le comité, développa le concept jusqu'à l'élaboration d'un rapport complet traitant de la matérialisation du projet, de son financement ainsi que de son coût de gestion et de ses conséquences sur l'organisation de l'Association. Cette étude exhaustive a été soigneusement analysée par le comité qui a pris récemment la décision d'accepter les principes suggérés mais d'en infirmer la réalisation pratique.

Une partie du projet porte sur l'aménagement de services comme l'accueil, la cafétéria, la billetterie, et un petit musée de l'œuvre. Ces équipements sont conçus en vue d'assurer une bonne complémentarité avec les autres activités du château, visites, banquets, réceptions, mariages, etc.

Le rapport prévoit en outre la mise en scène des contes et légendes dans plusieurs pièces de l'appartement, à l'étage supérieur, par le moyen d'équipements audiovisuels fixes. L'analyse détaillée du plan d'investissement et de gestion montre qu'un tel projet, très lourd du point de vue financier, impliquerait la mise en place d'un organisme professionnel permanent avec pour conséquence une profonde restructuration de l'Association.

L'intérêt de l'étude réalisée par l'équipe de «Creatives» est de dégager l'ensemble des conséquences d'un concept d'animation devant assurer sa survie économique et sa pérennité. Les données qui en résultent ont permis au comité de redimensionner ses ambitions et de relancer l'étude sur des bases plus modestes mais mieux en rapport avec ses moyens. Avec l'appui de ses mandataires, l'intention du comité est de rechercher une solution plus légère, vraisemblablement pendant une période plus limitée de la saison, et s'intégrant harmonieusement avec les autres activités du château. Le comité va consacrer beaucoup de temps à ce projet au cours de 2002 et il espère pouvoir présenter des résultats concrets lors de la prochaine assemblée générale.

Jardins

On se souvient de l'excellent travail réalisé par les écoles d'Oron qui avaient construit un jardin à l'ancienne, sur la première terrasse sous les murs du château. Depuis lors, il a été convenu que les élèves limitaient leurs interventions à des tâches d'entretien, de manière à conserver l'essentiel des investissements réalisés. Au cours de 2001, une classe a poursuivi ses recherches sur les jardins anciens; en 2002, nous avons l'intention de compléter l'étude de manière à constituer un dossier à engager dès que les moyens financiers le permettront. En effet, des jardins aménagés selon les anciens principes de culture pourraient parfaitement devenir complémentaires des activités organisées autour du thème des contes et légendes. Malheureusement, la réalisation de tels jardins implique la restauration préalable des murs de soutènement, ce qui représente un effort financier considérable. Ces travaux seront à situer par rapport à la restauration de l'étage «hôtelier» du château et au développement du projet d'animation décrit ci-dessus.

Travaux de restauration

En dehors des travaux d'entretien et de maintenance courants, les démarches du comité ont été concentrées sur la préparation du projet de restauration et de réaménagement de la zone d'accueil et d'hôtellerie.

Il paraît primordial d'accentuer le rôle que devrait jouer la cour intérieure. Elle est l'aboutissement de l'accueil, lieu de passage et de rencontres, soit le cœur du Château.

Le parcours d'accès est composé de plusieurs éléments significatifs, l'esplanade, le pont d'accès, le portail, le porche d'entrée et finalement la cour intérieure. Sa nouvelle toiture en verrière, si longtemps attendue, doit donner une nouvelle ambiance de cet espace central et une nouvelle perception des façades intérieures

du Château.

Les interventions d'urgence réalisées ces dernières années, la restauration du portail d'entrée et du couronnement des parapets de l'esplanade seront suivis dès début de l'année 2002 par la première étape de la valorisation de la plate-forme d'accueil, la restauration et le réaménagement du porche d'entrée, étape préliminaire d'importants travaux dans la cour elle-même.

Le déroulement des travaux de restauration est organisé en collaboration avec la section des Monuments Historiques et sont financièrement soutenus par les subventions cantonales de la Confédération.

La mise en valeur des éléments authentiques correspond à la volonté du comité de créer, par les interventions successives, un contexte de complémentarité entre la présence de l'histoire et la dynamique de la vie contemporaine.

En parallèle, les modifications de l'éclairage des salles et la réfection des surfaces des murs ont pour but d'améliorer l'atmosphère actuelle, qui bénéficie peu de l'éclairage naturel.

Conférences:

Un chapitre de ce bulletin fait le bilan des conférences d'automne.

Recherche de fonds:

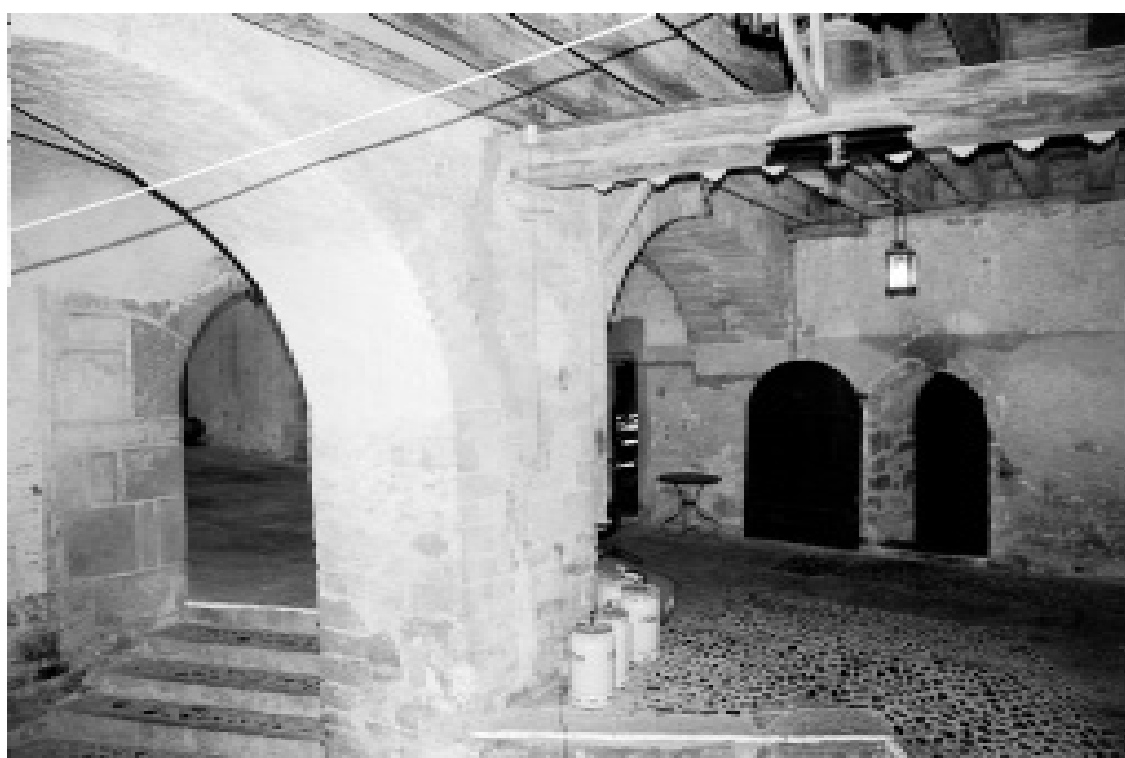
Lors de l'assemblée précédente, le comité avait informé les membres de son intention de lancer une recherche de fonds afin de financer la restauration des locaux loués au public pour les banquets et autres manifestations. Pour ce faire, le comité a élaboré un dossier comprenant les intentions de l'Association, la description du projet de restauration et son devis. La qualité d'un tel document est essentielle pour attirer l'attention de sponsors toujours plus sollicités. Les tractations débute-ront en 2002, mais d'ores et déjà nous pouvons vous annoncer un premier don de Frs 50 000.- de Nestlé.

Pour le Comité: le Vice-Président
André Locher

Quelques photos avant les travaux de 2002



14





Présidence: Jean-Pierre DRESCO
Comité: André LOCHER, Vice-président et trésorier
Marianne CORBOZ
Séverin BEZ, Ivan KOLECEK
Excusés: Sylviane KLEIN et Brigitte WARIDEL
Werner JEKER

16

A 11h00, le Président déclare ouverte l'Assemblée générale 2001 et adresse à tous les membres présents, au nom du Comité, ses remerciements d'avoir bien voulu répondre à notre convocation.

Un salut particulier est adressé à Monsieur et Madame Pierre GRABER, ancien Président de la Confédération et Monsieur Raymond JUNOD, ancien Président de l'ACCO.

En revanche, il se doit d'excuser plusieurs invités et membres n'ayant pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

L'ordre du jour se poursuit comme suit:

1. PROCES-VERBAL

Il informe l'Assemblée que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ne sera pas lu. Mais, si un membre ici présent le souhaitait, c'est alors avec un réel plaisir que nous l'écouterions lire le procès-verbal. Puis, aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de l'Assemblée générale du dimanche 30 avril 2000 est accepté sans remarque.

2. RAPPORT DU PRESIDENT

Tout d'abord, Jean-Pierre DRESCO tient à souligner la parfaite harmonie qui règne au sein du Comité de l'Association.

Après plus de vingt ans, le Montreux Palace a renoncé à l'exclusivité des banquets du Château d'Oron. Donc depuis le 1^{er} janvier 2001, la nouvelle organisation hôtelière comprend six restaurateurs, à savoir Le Montreux Palace, Guignard desserts d'Orbe, François Doyen de Martigny, Banquets & Saveurs, Carte Blanche et Saveurs & Couleurs de Lausanne. Tous ont répondu à notre souhait de diversification tout en demeurant dans le «haut de gamme». L'Association et les restaurateurs agréés ont signé une Charte réglant les intérêts des deux parties. Un dépliant publicitaire en 6 volets a été imprimé.

Tout l'équipement de la cuisine a été racheté au Montreux Palace. Seul un four, un réfrigérateur, ainsi qu'une armoire de congélation ont été achetés pour compléter les besoins.

Du fait de son exclusivité, le Montreux Palace gérait lui-même les réservations. Depuis le début de cette année, c'est l'Association qui s'en charge. Deux personnes ont été engagées pour un poste à plein temps.

2.1 Structures administratives

Séverin BEZ informe du nouveau système mis en place depuis le 1^{er} janvier de cette année. En effet, le Secrétariat-accueil a été aménagé dans les anciens vestiaires. Séverin Bez présente tour à tour les collaboratrices engagées pour tenir le Secrétariat, à savoir Christine Leuba-Meyer et Sabine Vallotton. Elles assurent en continu le Secrétariat et sont à même de répondre à toutes les demandes de la clientèle: gestion du planning des réservations pour les banquets et différentes manifestations, visite des salles et promotion du Château.

2.2 Animations

Jean-Pierre DRESCO informe l'Assemblée que le Château souhaite s'ouvrir à la région et que le Comité va organiser des journées «portes ouvertes».

La date du dimanche 20 mai 2001 est d'ores et déjà réservée et le thème choisi «CONTE-MOI LE BON VIEUX TEMPS» avec possibilité de restauration: petit déjeuner confectionné à l'ancienne ainsi qu'un banquet des «gueux». Diverses animations s'y dérouleront tout au long de cette journée, démonstration d'une dizaine de vieux métiers, jongleurs, cracheurs de feu, conteuses et conteurs.

Le Comité a également fait appel à une Société de Vevey en vue d'examiner un projet de développement d'animation mêlant spectacles et multimédia «LE CHÂTEAU DES CONTES».

2.3 Conférences - concerts

Marianne CORBOZ rappelle les prestations de nos conférenciers de l'année dernière, Jean-Pierre HOCKE, Chef du Service des Affaires extérieures, Bernard AEBISCHER, Président de l'EPFL et Bernard BERTOSSA, Procureur général du Canton de Genève.

Aussi, c'est avec plaisir qu'elle annonce, pour cet automne, toutefois encore à titre provisoire, les présences de Nelly WENGER, Directrice générale d'Expo.02 ainsi que de Mario BOTTA, Architecte s'écartant du modernisme international et Joseph DEISS, notre Ministre des affaires extérieures. Comme à l'accoutumée, le programme détaillé des Conférences automne 2001 vous sera adressé en temps voulu à tous et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous y rencontrer nombreux.

Elle relève que l'association et le château accueillent aussi chaque année une saison musicale de concerts de musique de chambre.

Puis Marianne CORBOZ conclut ainsi: «Pour mettre un peu de vie au Château lors de la journée portes ouvertes «CONTE-MOI LE BON VIEUX TEMPS» le

20 mai 2001, venez déguisés, les brigands du Jorat vous y attendent! Agendez également le dimanche 30 septembre 2001 car le Comité vous concocte une nouvelle journée portes ouvertes. Parlez en autour de vous, faites de la Pub. Nous vous y attendons nombreux !».

2.4 Jardins du Château

Suite à la création du jardin lors des médiévales de 1998, un projet est inscrit au programme avec la participation des écoles d'Oron-la-Ville afin de recréer des jardins authentiques.

2.5 Travaux

Ivan KOLECEK commente le projet de restauration – porche d'entrée – cour intérieure, coeur du bâtiment – éclairage général – vestibule du Musée dont le sol est à consolider.

Les fonds nécessaires se situent entre Fr. 750 000.– et Fr. 1 000 000.–, d'où la nécessité d'une recherche de fonds. Un dossier est en voie de préparation avec description des travaux envisagés et budgets détaillés.

3. RAPPORT DU TRESORIER

André LOCHER commente les comptes de l'Association et relève tout particulièrement les points suivants :

- Revenus des locations, Fr. 41 961.60
- Redevances des restaurateurs, Fr. 89 403.55.

Il explique que pour couvrir les charges qui se montent à Fr. 240 000.– environ par année, (et en ne réservant que Fr. 50 000.– pour les travaux de restauration), le nombre de manifestations étant d'environ 80 par année, la part financière que le Château doit obtenir pour chaque banquet se monte à Fr. 3 000.–, soit Fr. 37.50.– par convive (repas compté avec 80 personnes).

- Subsidés fédéraux Fr. 38 923.– suite aux divers travaux de restauration effectués.
- Entretien système alarme Fr. 10 432.75, montant élevé dû aux changements de tous les détecteurs par la Société CERBERUS.
- Cotisation des membres pour un montant de Fr. 28 480.–, une diminution par rapport au montant inscrit au budget.
- Tombola de l'Assemblée Fr. 3 910.–.

Les comptes pour l'année 2000 bouclent avec un léger déficit de Fr. 929.05.

Dans les comptes Travaux, on trouve le don de Fr. 100 000.– de la Loterie romande. Il rappelle que l'essentiel des charges financières doit être couvert par

les produits (banquets, redevances, animations) ainsi que par des dons. Grâce à cet apport financier, l'Association pourra engager des projets. La réserve pour travaux y compris l'achat de la cuisine du Montreux Palace pour un montant de Fr. 70 000.— s'élève à Fr. 243 664.10.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

Bernard VAUCHER, vérificateur (Marinette LERESCHE, Emanuel BEZ et Frédéric de MULINEN s'étant fait excusés) a procédé à l'examen et à la vérification des comptes 2000 le 23 avril 2001. André LOCHER et Sabine VALLOTTON ont mis à sa disposition toutes les pièces comptables et des contrôles précis par sondage d'écritures ont été effectués.

En tenant compte de l'exactitude constatée, la Commission propose:

- a) d'approuver les comptes tels que présentés;
- b) de donner décharge au Comité de sa gestion;
- c) de donner décharge au trésorier de l'exercice de sa fonction.

5. ADOPTION DES COMPTES 2000

Les comptes sont acceptés à main levée, aucun avis contraire n'étant exprimé. Jean Pierre DRESCO tient à remercier le trésorier, la commission de vérification et son rapporteur pour leur excellent travail.

6. BUDGET 2001

André LOCHER présente le budget 2001 et donne des explications compte tenu de la nouvelle gestion des réservations et des banquets. L'activité hôtelière doit couvrir des charges pour Fr. 240 000.— en réservant Fr. 50 000.— pour les travaux d'entretien.

7. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

Tous les membres du Comité sont d'accord de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de deux ans.

En outre, Jean-Pierre DRESCO a le plaisir de présenter Danielle RICHARD, Syndic d'Oron-le-Châtel en qualité de nouveau membre du Comité.

Al'unanimité l'Assemblée accepte par applaudissements la réélection du Comité incorpore. Danielle RICHARD, nouvelle élue, est chaleureusement félicitée.

8. ELECTION DU PRESIDENT

La parole est donnée au vice-président André LOCHER qui mentionne que si Jean-Pierre DRESCO a remercié à de nombreuses reprises les membres du Comité pour leur engagement, à son tour, il remercie notre président pour tout ce qu'il fait pour le Château et, au nom du Comité, propose de réélire Jean-Pierre DRESCO à la présidence de notre Association.

Jean-Pierre DRESCO tient tout d'abord à remercier le Comité, une équipe formidable, et dit que c'est avec plaisir qu'il accepte sa tâche. L'assemblée le confirme dans sa fonction par de vigoureux applaudissements.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Quelques questions émanant de l'Assemblée sont soulevées, notamment concernant l'armoire de congélation qui sera reprise par le Montreux Palace. Un membre pense qu'il serait utile de la garder. Notre Président répond que, suite à la nouvelle organisation hôtelière avec nos six traiteurs, l'achat d'un congélateur plus petit, placé à la cuisine, convient parfaitement aux critères souhaités.

Jean-Pierre DRESCO clôt l'Assemblée en remerciant toutes et tous pour leur participation et leur souhaite un excellent appétit.

La séance est levée à midi.

Le président

Jean-Pierre DRESCO

La secrétaire

Sabine VALLOTTON

La Maréchaussée Burki au Château d'Oron.

21

A Oron-le-Châtel, située au lieu dit «Clos Derrière», une petite maison dite «Paysanne» fut autrefois la demeure de Nicolas Burki, caporal de la Maréchaussée au Château d'Oron, chargée de la sécurité publique. Ancienne maison incendiée, sise au bord de la route de Bulle, Nicolas la reconstruit en 1771 avec l'aide de son fils, Jean-Antoine, maître charpentier de son état.

Daniel-Nicolas Burki est né aux Cullayes en 1722. Comme ses congénères, il s'engage probablement dès l'âge de 16 ans, car la guerre sévit toujours à l'étranger. Le prétexte en est la succession d'Autriche. La guerre se terminera en 1748 par la Paix d'Aix-la-Chapelle.

De nombreux Suisses sont engagés à l'étranger : 23'000 en France, 20'000 en Hollande, 14'000 en Espagne, 10'000 en Savoie, 6'000 à Naples, 2'600 en Autriche.

Un grand nombre de gueux rôde dans le Pays de Vaud, les routes ne sont pas sûres. Berne réorganise la police et crée, à sa solde, en 1741, un corps de Patrouilleurs et Caporaux pour la chasse des gueux et rôdeurs qui est à l'origine de ce qu'on appellera plus tard la maréchaussée.

Est-ce en récompense de ses faits d'armes que Nicolas est engagé comme patrouilleur ou «maréchaussée» comme on les appelle communément?

Nicolas entre en service au début de 1747. Mais qu'elles étaient les tâches attribuées à cette fonction?

Un volume édité en 1953 à l'occasion du 150e anniversaire de la gendarmerie vaudoise nous renseigne sur le rôle de ce nouveau corps. En voici un passage intéressant, transcrit en respectant l'orthographe, car il décrit bien ce que fût le travail de Nicolas, puis de son fils François jusqu'en 1803. « Armés d'un fusil à baïonnette, de douze cartouches et si possible d'un couteau de chasse, ces hommes devaient patrouiller assidûment tous les jours sans exception, tant les dimanches que les jours ouvriers, sous peine de cassation, et veiller avec soin sur tous les Rôdeurs, Gueux et Vagabonds étrangers et sans Maîtres lesquels ils tâcheront de découvrir, de les poursuivre ... pour les arrêter». Ils devaient aussi «amener comme Rôdeurs, auprès des Seigneurs Baillifs, tous les Garçons de Métier, qui ne seront pas dûment munis de Témoignages et d'Attestations du dernier Maître où ils auront travaillé, et qu'ils trouveront écartés hors du Grand-Chemin ... pareillement les Soldats congédiés et Déserteurs étrangers qui rôdent par le Païs, en guétants ou gueusants».

Caporaux et patrouilleurs ne devaient «pas seulement suivre les Villages et les

Grands-Chemins, mais ils devront aussi faire patrouilles dans les sentiers ou autres chemins écartés, de même que dans les bois, en visitant même de nuit les retraites suspectes». Un «petit livre» visé par les «chefs des endroits où ils passeront» devait être présenté tous les trois jours «à un des Seigneurs Baillifs».

Le règlement de 1754 prescrit que lorsqu'un de ces officiers de police était appelé à donner la bastonnade, il recevait pour salaire un crutz par coup de bâton. Le Pays est tellement rempli et surchargé de gens sans aveu qu'une nécessité indispensable oblige LL.EE. à ordonner ce qui suit:

«Il est et sera défendu à jamais, à tous Gueux, Mendiants et Vagabonds étrangers, de quelle espèce qu'ils puissent être; item à tous Colporteurs et autres Forains, qui peuvent être désignés, sous les noms de Magnins (hongreurs), Chauderonniers, Epiciers, Vitriers, Remouleurs, vendeurs d'Amadouë, faiseurs et Radoubeurs de chapeaux de paille, Corbeillers, Vergetiers (marchands de brosses), Chansoniers, Galériens, Charlatans et vendeurs d'Orvietan (drogues), Musiciens, Joueurs d'Instruments, et autres Rôleurs et Etrangers de cette trempe; de même qu'à leurs femmes et à leurs enfants, d'entrer dans nos Pais et Provinces, et d'y séjourner, sous quel prétexte que ce soit; et cela sous peine irrémissible, pour toutes les personnes qui se trouvent avoir atteint l'âge de 15 ans, d'avoir, pour la première fois, le bout de l'oreille droite fendu: D'être bannis, pour la seconde, après avoir été fouettés de verges et marquez, au dos, d'un fer rouge et d'être emprisonnés pour la troisième fois, afin que Nous puissions même les condamner à être mis à mort et pendus suivant l'exigence du cas».

On est particulièrement sévère envers «cette mauvaise race de gens qu'on nomme Egyptiens ou Bohémiens». En cas de récidive ils s'exposent à «avoir une oreille coupée, à moins que ce ne soit une femme grosse»

A ce défilé, pourtant assez complet des clients de la maréchaussée, une Ordonnance contre la Gueuserie sur le Grand Chemin vient ajouter, en 1761, les enfants «qui presque par-tout suivent par troupes les voyageurs et les voitures» et «les personnes en âge qui se détachent du travail, pour prendre l'habitude de la fainéantise». S'ils ne s'abstiennent «doresnavant et pour toujours de mendier sur les grands chemins, et aux barrières ou clédars», les premiers seront «fouettés dans les écoles», «les seconds emprisonnés».

Telle était la «justice de Berne» restée proverbiale.

Cette justice n'ayant pas obtenu tout l'effet voulu, LL.EE. tentèrent de «purger le

pays de Vaux de ces malvivans» en créant, à l'instar de la France, une maréchaussée à cheval, la seule dont il est fait mention en Suisse. Devant l'inefficacité de cette mesure, on s'en remit aux pasteurs et aux régents «pour adoucir les mœurs». Le règne des 33 dragons n'avait duré que quelques mois; on en revint à la maréchaussée à pied.

Sous cette forme, on la retrouve dans la république lémanique. Elle y est représentée, aux frontières par des piquets, à l'intérieur par des agents nationaux, secondés par des gardes municipaux fournis par les citoyens de 16 à 64 ans. Dans chaque localité, ceux-ci devaient patrouiller à tour de rôle, de jour et de nuit.

Entre 1747 et 1801

Nicolas est seul patrouilleur pour tout le baillage d'Oron, qui ne comprend pas tout le district actuel. En effet, le Haut Jorat, de Montpreveyres à Moudon, dépend du baillage de Moudon. Le baillage d'Oron s'étend de Servion-Chesalles en direction du Léman et possède des vignobles et des caves à Lavaux. Il reçoit une paie de 8 batz par jour, soit par année 146 écus petits et 8 batz de plus les années bissextiles. Sur cette paie, il doit se loger, se nourrir et se vêtir. Il reçoit en outre une indemnité quand il doit se rendre hors du baillage, et un crutz par coup de bâton qu'il doit administrer par ordre de la Justice baillivale. En a-t-il asséné beaucoup !

Le 1er décembre 1770, son logement étant devenu bien petit pour sa famille, il achète les ruines d'un bâtiment incendié, avec une pose de terrain autour, pour le prix de 1000 florins, soit 200 écus petits, que le secrétaire baillival lui prête par hypothèque sous forme de lettre de rente.

Avec l'aide de son fils Jean-Antoine, le charpentier, il reconstruit la maison qui existe toujours et porte sur une poutre, au-dessus de l'entrée, un écusson gravé par Jean-Antoine, avec les lettres NB à gauche (Nicolas Burki), IATB à droite (Jean Antoine Burki), ISN au centre (peut-être une abréviation religieuse), et la date du 3 mai 1771.

Le 13 avril 1772, après 25 ans de service, le bailli Charles-Frédéric May (du château de Hünigen) le nomme caporal de la Maréchaussée. C'est un grade purement honorifique, car il est toujours seul pour le baillage et n'a personne sous ses ordres.

En août 1785, Nicolas, cède sa place à son fils François qui entre en fonction le 1er septembre comme patrouilleur avec une paie de 8 batz par jour.

Le 8 septembre naît le premier enfant de François. Le bailli B at-Fran ois-Louis May est en fonction   cette  poque et ce sont deux de ses enfants, Charles-Victor et Rosette qui sont parrain et marraine du petit Burki.

Tout semble aller le mieux du monde et rien ne laisse pr voir que la domination bernoise est bient t termin e en Pays de Vaud. Et pourtant en 1798, c'est la r volution. Le 24 janvier, le bailli est renvoy    Berne, mais comme il est estim  dans la r gion, on lui rend les honneurs   son passage   Oron-la-Ville. La vie ne change gu re   Oron. Les fonctionnaires de l'ancien r gime restent en place. Le receveur baillival continue   tenir ses comptes comme si rien ne s' tait pass . Les paysans continuent   payer les m mes imp ts qu'avant. Les d mes, survivance des temps o  le pays  tait catholique et que les Bernois percevaient sur le champ au moment de la r colte sont maintenant per ues par la R publique. Les censes (correspondant   l'imp t foncier actuel) continuent    tre per ues le jour de la St-Martin. Il faut en outre lever des troupes pour la France et entretenir les troupes venues d livrer le pays. Des troubles  clatent qui aboutiront   la r volte des Bourlapapeys en 1802.

Fran ois continue   occuper ses fonctions de mar chauss e et ce nom lui reste. Mais il semble que sa t che n'est plus la m me. La s ret  du pays est assur e par des gardes municipaux se relayant de jour et de nuit, plac s sous les ordres d'agents nationaux.

D sormais, Fran ois, porte les messages entre services administratifs, escorte les prisonniers, s'occupe des domaines nationaux (domaines bernois confisqu s). Comme le district s'est agrandi du Haut Jorat, Fran ois ne suffit plus   la t che. Il r clame et obtient la nomination d'un deuxi me mar chauss e, qui fonctionne depuis octobre 1798.

Mais que devient le ch teau d'Oron? D cr t  bien national, il est bien encombrant. Le 1er mai 1799, un concierge est nomm . Il n'est pas pay . On ne lui offre que la jouissance d'un logement et d'un petit jardin. Le 1er juin 1799, le ch teau est transform  en prison militaire qui abrite les prisonniers faits par les troupes fran aises lors de la lib ration du Pays de Vaud, en attendant d' tre jug s. Certains de ces prisonniers s' vadent pour rejoindre leur Oberland natal. Les autres sont bient t graci s.

En ao t 1799, les derniers prisonniers militaires sont partis, et le ch teau abrite d sormais la prison civile du district. On charge le concierge de nourrir les prisonniers, leur surveillance incombe   des gardiens militaires occasionnels. Cette situation sera la cause de quelques rocambolesques  vasions. En voici un bel exemple,

celle de Jean-Abram Destraz :

Le 29 septembre 1799, il fait un temps exécrable. L'officier municipal de Servion qui rentre chez lui, après une course privée à Oron, où il a encaissé de l'argent, s'arrête à la pinte d'Essertes pour s'abriter un instant. Après une demi-heure, il paie et s'en va. La nuit tombe. Jean-Abram, 24 ans, tailleur à Essertes sort peu après, court et rattrape l'officier et engage la conversation en déguisant sa voix. Il le saisit alors par le bras, et sous la menace de son pistolet, le dépouille de sa bourse. Mais l'officier a reconnu l'accent et la démarche de son agresseur et dépose plainte. La confrontation entre l'accusateur et l'accusé ne donne rien. Le Tribunal relève des contradictions dans les dires de l'accusé et décide de le faire conduire aux arrêts au Château et d'entendre les témoins. Ceux-ci, compagnons de beuverie sont entendus. Aucun ne l'accable, mais tous cherchent à le blanchir. Le 5 octobre 1799, dans la nuit, une trentaine de personnes d'Essertes, déguisés et masqués, pénètrent dans le château par une porte dérobée qu'un bailli avait fait percer dans le mur nord-est du château. Leur but est de délivrer le prisonnier. Mais il y a eu un mouchard et le sous-préfet a eu vent de l'affaire. Il a renforcé la garde et fait placer 6 fusiliers armés comme gardiens pour la nuit. Les assaillants enfoncent 5 portes pour parvenir à la cour sur laquelle donne la porte de la prison. Au bruit, les soldats arrivent et menacent de faire feu. Devant cette résistance imprévue, l'atroupement se retire. Le 7 octobre, la commission criminelle presse Destraz qui finit par craquer et s'effondre en avouant tout et demandant pardon. L'argent volé, caché par la femme de l'accusé à l'écurie sous une crèche est récupéré. La commission veut faire comparaître le prisonnier, mais elle apprend qu'il vient de s'évader !

Le sous-préfet, par mesure d'économie a décidé de faire murer la porte dérobée, de réduire la garde de nuit et de ne laisser qu'un garde de jour. Les gardes de nuit qui étaient trois, ont tiré au sort pour désigner celui qui resterait ce jour. Vers 10 heures le maçon qui désire faire réaffûter ses outils entraîne avec lui le garde, qui n'a pas déjeuné. Ils descendent à Oron et s'arrêtent à l'auberge où ils boivent deux bouteilles de vin. Destraz a eu connaissance que la voie était libre, peut-être par quelqu'un qui a été vu lui parler à travers le guichet de sa porte de prison. Il arrache une planche de son lit, enfonce la porte et s'égare dans la nature. Par contumace, on lui inflige une peine de 18 années de fers pour attaque à main armée sur le grand chemin.

Le sous-préfet persuadé qu'il y a eu connivence a demandé le remplacement du concierge par un homme de confiance qui puisse en même temps être gardien-géolier, ce qui économisera les deniers de la République. François Burki remplit les

conditions requises et occupe le poste dès le 20 octobre 1799. Il est assisté par sa femme qui prépare, outre les repas de famille, ceux des prisonniers. Ils habitent le château. Tout semble aller pour le mieux ... hélas les ennuis vont bientôt commencer.

En février 1801, François Burki demande l'aide d'un garde à la prison, craignant qu'on fasse évader un prisonnier. La république est toujours pauvre et aucune suite n'est donnée à sa demande. Le 11 mars 1801 au soir, François rentrant de sa tournée, trouve une prison vide. Il alerte l'agent national qui monte immédiatement au château. Celui-ci établit un rapport accablant François, prétendant qu'il ne mettait ses prisonniers sous clef que le soir et qu'à ses remontrances, il répondait toujours qu'il répondait d'eux.

On ordonne sa destitution comme concierge, aussi François se rend à Lausanne chez le Préfet National pour s'expliquer et demander grâce. Il fait remarquer que le jour de l'évasion, il était absent pour son service de maréchaussée et c'est sa femme qui, en obéissance à des ordres supérieurs, sortait de temps en temps les prisonniers de leur cellule pour leur permettre de se chauffer.

Le Préfet National décide de surseoir au renvoi et de faire comparaître François devant le tribunal correctionnel. En même temps il tance le sous-préfet qui n'a jamais donné d'instructions au geôlier. Ce dernier n'a jamais eu connaissance des arrêts et circulaires relatifs à la police des prisons et ne sait même pas ce qu'est un livre d'écrou!

Mais le château a trouvé un acquéreur, sans réserve au sujet des prisons et qu'il ne peut être question de nommer un nouveau concierge. François restera donc en fonction jusqu'au moment de la vente du château. François est jugé et il réitère pour sa défense que, ne pouvant pas fournir des couvertures en suffisance à tous ces prisonniers, il en résulte qu'ils étaient en souffrance et que, s'il était indulgent, c'est par humanité et pour n'avoir pu obtenir le nécessaire. Il sera condamné à deux fois vingt-quatre heures d'arrêts. Il fera appel. Mais on ignore comment s'est terminé l'appel ?

Au mois d'août 1801, le château est vendu à M. Roberti. François doit quitter le château et retourner dans sa maison. Il continue momentanément ses fonctions de maréchaussée.

En 1803, le nouveau canton de Vaud réorganise complètement son administration. Le corps des maréchaussées est dissout et remplacé par une gendarmerie cantonale. François est trop âgé pour y être admis, il a 48 ans! Il se retrouve sans emploi avec 5 enfants dont l'aîné a 16 ans. Il ne lui reste plus qu'à cultiver son petit domaine

de 180 ares pour nourrir sa famille et payer les intérêts de ses dettes. Les révoltes paysannes de l'époque attestent que la vie n'est pas rose pour les agriculteurs.

Le château étant vendu, c'est à Oron qu'il y a une prison et une chambre d'arrêt; elles sont dans l'allée d'une cave de l'auberge, La prison est humide, sans trou ni guichet dans les murs ou les portes. La chambre d'arrêt est l'«avant-prison», si bien qu'il faut sortir les détenus chaque fois qu'on veut encaver!

En constatant l'état lamentable de ces bâtiments, un président de tribunal de Vevey, écrit «une maison d'Arrêt annonce un lieu de sûreté et non le tombeau ni l'enfer des citoyens». Voilà, ce qu'on appelait parfois, le bon vieux temps.

Elisa Rossier

Sources :

- Notes tirées d'un important travail de recherches historiques effectué par M. Max BURKI à Yverdon, au sujet de sa famille et notamment sur la maison d'Oron-le-Châtel où avait vécu l'un de ses ancêtres et qui abrita la famille Burki jusqu'en 1904.

- Les prisons vaudoises 1798-1871 par Henri Anselmier BHV 1983

Dans ces colonnes, l'an dernier, nous avons voulu témoigner que, malgré les apparences, le tourisme existait bel et bien dans la région d'Oron. Le tourisme vert, dit aussi tourisme doux, caractéristique de la Haute-Broye, est d'ailleurs probablement appelé à un développement notable.

Fils de la publicité, lorsque nous pensons tourisme, nous imaginons automatiquement hôtel, destinations prestigieuses, parc de loisir sophistiqué ou station reconnue. Mais en gagnant en standing, les hôtels du monde entier deviennent de plus en plus interchangeables. Après la phase de découverte, pour des enfants, un séjour à l'hôtel n'offre pas toujours un très grand attrait. Ils y retrouvent la même télévision que chez eux. D'ailleurs, pour les familles, le séjour à l'hôtel reste assez onéreux. Il existe en outre des gens qui désirent rester hors des foules qui envahissent les lieux à la mode et des personnes qui doivent choisir des formes peu onéreuses de vacances. C'est justement ces amoureux des petits coins, ces familles que le tourisme d'Oron cherche à séduire en leur offrant son paysage, un hébergement différent (il existe de toute façon peu d'hôtels) et des activités sportives, récréatives et culturelles. Probablement que ce qu'Oron a de plus précieux à offrir, c'est la qualité de l'accueil personnel et les relations que les touristes peuvent nouer avec leurs hôtes.

Parmi la trentaine de possibilités d'hébergement, nous avons choisi de vous présenter deux familles de Châtillens qui travaillent de fait en complémentarité: Face aux Alpes, sur une colline, dans une grosse villa à l'extrémité tranquille du village, M. et Mme Mivelaz offrent, depuis 4 ans, des chambres d'hôte pour 7 personnes, dans 3 chambres indépendantes avec chacune un petit salon. Ils servent un buffet au petit-déjeuner et peuvent aussi accueillir à leur table du soir. A quelques mètres en contrebas, le long du Grenet, M. et Mme Gilliard mettent à disposition une partie de leur grange pour les hôtes qui désirent passer la nuit sur la paille. Dans leur ferme, les chevaux trouvent, soit un parc, soit une place à l'écurie avec du fourrage, de quoi faire étape lors d'une randonnée équestre. Les hôtes de la ferme mangent à la villa et les cavaliers logés à la villa laissent leurs chevaux à la ferme. Les familles accueillies ici peuvent faire connaissance avec une ferme en activité. Les enfants ou leurs parents s'approchent ainsi d'un grand troupeau de vaches laitières avec génisses et veaux. Grâce à cette offre, l'association suisse des randonneurs équestres a pu faire de Châtillens une étape entre Préalpes et Jorat.

Avec une quinzaine d'autres agriculteurs de la région, M. et Mme Gilliard organisent les goûters à la ferme à l'intention des hôtes de la région. C'est l'occasion

d'apprécier les confitures, le vin cuit, la tresse, les fromages, tous authentiques produits de la ferme ou de la laiterie voisine. Ces goûters peuvent rassembler jusqu'à 30 personnes si le temps est de la partie. Il n'est pas rare que l'hôte d'un jour se transforme en acheteur qui reviendra par la suite se procurer directement des produits de la ferme. Au moment où notre société demande aux agriculteurs d'inventer de nouveaux moyens de valoriser leurs produits, ce tourisme peut contribuer à faire connaître et à écouler directement des produits du terroir.

A part la magie d'une ferme en activité au sein d'un magnifique paysage rural, ce qui est frappant dans ce type d'hébergement touristique, c'est la qualité de l'accueil. J'ai fait l'expérience de très nombreuses fois: chez des particuliers, à la campagne et surtout chez des agriculteurs, on ne reste pas un touriste anonyme. Malgré le travail pressant de l'été, toujours les deux hôtes, monsieur et madame, tiennent à vous accueillir. On est aimablement amené à se présenter, à parler de ses vacances, de son périple. A table ou lors de la visite de l'étable, on continuera à deviser, si bien que le lendemain ou une semaine plus tard, ce sont presque des





amis que l'on quitte. D'ailleurs à Châtillens, les hôtes de l'étranger restent plusieurs jours et certains reviennent.

Le grand atout de ce type de tourisme est qu'il repose sur l'élan et l'enthousiasme des acteurs. Mais en même temps, c'est peut être là le talon d'Achille du tourisme vert. Le «bénévolat» peut s'essouffler et ce tourisme perdre rapidement de sa substance si les personnes qui accueillent ne se sentent pas soutenues.

Le lecteur me permettra-t-il encore une remarque personnelle? Ce genre de tourisme est beaucoup trop timide en Suisse Romande. Ayant eu l'occasion de le pratiquer en Suisse Allemande, dans les gîtes d'étapes français et dans de nombreux autres pays européens, on peut constater combien les autres sont en avance sur notre région. Les offres sont beaucoup plus denses et nombreuses. On dort dans des fermes où plus de 50 personnes peuvent trouver hébergement. Il n'est pas rare que le choix de chambres d'hôtes indique cinq à dix adresses par village. Et, à pied, surtout à vélo ou en voiture, les familles ou d'autres touristes sont très nombreux à parcourir des itinéraires basés sur ce genre de tourisme. Pourquoi les Romands restent-ils si timides et dans l'offre et dans la pratique? Manque d'imagination?

Les chambres d'hôtes sont très prisées par les adeptes de Bike Broye, un circuit

de cyclotourisme d'une semaine qui débute en principe à Avenches. Chaque jour, les cyclistes font étape dans un autre lieu. L'hôte leur prépare un pique-nique et leurs bagages sont transportés en voiture jusqu'à l'étape suivante. Beaucoup de Hollandais, mais aussi des Suisses pédalent le long de la Broye et à travers les collines et forêt du Moyen-Pays. D'ailleurs l'éventail des pays représentés par les touristes profitant des chambres d'hôtes permet presque de faire le tour du monde: Afrique du Sud, Japon, Israël, Canada, USA. Malheureusement, il s'agit surtout de passage. Les acteurs du tourisme désireraient arriver à instaurer la pratique du séjour de vacances d'une certaine durée: une semaine durant laquelle on rayonne dans la région d'Oron ou même au-delà, comme cette famille espagnole qui a découvert le Léman, les villes suisses, les Alpes à partir d'Oron. Misant sur l'attractivité des vacances actives, Mme Mivelaz, céramiste, met sur pied des stages de poterie d'une semaine.

Malgré la manière dynamique dont la région d'Oron cherche à se vendre, par exemple, en dressant un stand au zoo de Servion, il convient de souligner que les moyens financiers concédés à la branche touristique restent très modestes. Même en terme de prospectus alléchants, il n'est pas possible de faire beaucoup. Et pourtant ce tourisme vert présente un grand nombre de traits qui sont prônés dans l'économie actuelle: imagination, engagement, réseau, diversification, peut-être que certains qualificatifs plaisent moins: alternatif et décentralisé. Souhaitons pleine réussite à tous ceux qui à Oron ou ailleurs offrent des prestations personnalisées de qualité.

Jacques Longchamp

4^e pierre

A Oron, le temple, ce mot par lequel on désigne uniformément les églises consacrées au culte réformé, a été construit en 1678. Sur son emplacement existait auparavant une église seigneuriale dont le chœur appartenait à l'abbaye de Saint-Maurice, tandis que la nef appartenait aux Sires d'Oron. Elle servait aussi de chapelle au château d'Oron qui n'en possédait point dans son enceinte.

Les Bernois, hésitant sur l'opportunité de réparer la vieille église, envisagent plutôt une construction nouvelle en adoptant le plan ovale des «églises de la parole» où la place essentielle est donnée à la chaire,

c'est-à-dire au commentaire et à la lecture de la Parole de Dieu. Son plan est très simple : un carré prolongé à l'est et à l'ouest par un demi-cercle.

La chapelle d'Oron servit à la sépulture de plusieurs baillis ainsi que pour leur famille. Etre enterré à l'intérieur d'un lieu de culte était un honneur réservé à quelques élus, d'autant plus qu'à cette époque les cimetières se présentaient bien différemment de ceux d'aujourd'hui, pas de croix ni fleurs sur les tombes, ni pierres tombales, elles étaient proscrites par l'église réformée (La place devant l'église d'Oron a servi de cimetière, jusqu'en 1836).

Ces pierres tombales sont demeurées intactes jusqu'en 1816. L'Etat de Vaud qui était le propriétaire de la chapelle estime alors utile d'en bouleverser complètement la distribution; les monuments funéraires ne furent pas respectés, ils furent impitoyablement mis à la porte; deux d'entre eux furent même mutilés pour servir de socle et de plancher à la chaire. Lors des réparations exécutées en 1900, ces pierres tombales ont été encastrées dans le mur de l'église. Au nombre de quatre: deux encadrent la porte qui donne sur la place, jadis porte principale, deux autres pierres qui se trouvaient encore dans le chœur et «donnaient à l'église un air de crypte funèbre» furent déplacées en 1975 et lambrissent le mur extérieur de la petite annexe du chauffage.

A quelques pas de là, une modeste pierre rappelle le souvenir de Victor MELLETT pasteur à Oron et décédé le 7 juillet 1858.



1^{ère} pierre



Voici la traduction des épitaphes libellées en latin:

Première pierre

Ecusson aux armes de la famille ZEHENDER

En mémoire de Catherine Zehender fille du magnifique Seigneur Samuel Zehender bailli de Moudon et deux fois bailli de Romainmôtier, épouse du noble Frédéric Tscharner, veuve à l'âge de 50 ans, née dans la ville de Lucinge, morte en Christ dans la ville d'Oron à l'âge de 70 ans en septembre 1690. Frédéric Tscharner bailli d'Oron, son fils et la noble Jeanne von Mulinen son épouse ont fait construire ce tombeau.

Deuxième pierre

Ecusson aux armes de la famille MAY

Dans ce temple de notre Seigneur Sauveur, récemment édifié sous les auspices des plus hauts magistrats de Berne, la première à y reposer, gît

1^{ère} pierre dans ce tombeau la noble Jeanne May, fille du noble Wolfgang May, seigneur dans le pays de Vaud, épouse de noble Frédéric Tscharner, bailli d'Oron. Elle mourut à 43 ans en 1689.

Frédéric Tscharner fut bailli d'Oron de 1687 à 1693

Troisième pierre

Ecusson aux armes des BERSETH

Souviens toi de la mort. Lis et pleure. Ci-gît, homme remarquable par son courage, sa vertu et sa piété. Le Seigneur, Monseigneur Wilhem Berseth, sénateur au conseil suprême (membre du petit conseil de la République de Berne. Après avoir en énergique capitaine mis son épée au service de la juste cause de Monseigneur Guillaume M. et des Etats très magnifiques et puissants de Hollande, puis après avoir administré pendant cinq ans le balliage d'Oron, il mourut à Oron en l'an de grâce 1716, le 11 avril. Né le dernier jour de mai de l'an de grâce 1654, il vécut 62 ans et 10 mois. Le bailli Berseth est enseveli dans ce tombeau de marbre. Son âme demeure dans les cieux alors que sa dépouille gît dans la terre. Par l'épée, il

protégea la justice dans la guerre comme la paix et ainsi il s'illustra aussi bien par le sayon que par la toge (comme capitaine et magistrat).

Auteur de la pierre tombale LEMP à Vevey.

Wilhelm Berseth fut bailli d'Oron de 1711 à sa mort. Sa femme était Dorothea Ryhiner.

Quatrième pierre

Ecusson aux armes de la famille de DIESBACH.

Béat-Louis de Diesbach né le 24 août 1644, mort le 16 juillet 1698. Dans ce tombeau gît le bailli au noble nom de Diesbach; par sa valeur personnelle, il fut bienheureux, mais la mort cruelle emporta Béat-Louis dans la force de l'âge, alors qu'il avait à peine dépassé de cinq ans le demi-siècle. Son esprit demeure dans les cieux, tandis que le tombeau garde sa noble dépouille.

Art! Mars! Postérité! Patrie pleurez le héros!

Pierre tombale découverte dans l'Eglise de Châtillens



En juillet 1893, en remplaçant l'ancien plancher pourri pour le remplacer par un dallage en ciment, on a découvert dans le sol, deux pierres tombales dans le chœur de l'église. L'une, en molasse était complètement usée par les pieds des fidèles, on y voyait seulement quelques traces d'un écusson. L'autre, par contre, était parfaitement intact et semblait sortir des mains du sculpteur. Elle est en molasse dure et d'un beau travail artistique. Elle mesure deux mètres de longueur sur un mètre de largeur. Dans la partie supérieure sont sculptées les armes de la famille de WATTENWYL avec lambrequins et cimier. Au-dessous et sur l'encadrement, on lit l'inscription suivante en caractères gothiques ; Johanne - Magdalena von Wattenwyl, baillive d'Oron, décédée la 21 mars 1700, à l'âge de 44 ans, 6 mois et 16 jours. Au centre sous les armoiries, une inscription, en allemand, peu banale et rare, en ce qu'elle donne les dernières paroles, très belles, prononcées par la défunte:

«Lorsque sur cette terre, chargée de maint tourment, je demandai constamment à Jésus de me porter aide et conseil, Il m'entendit enfin et m'appela à lui. Je dis «Tout est accompli, je viens, que mon Sauveur fasse que je puisse maintenant dormir en paix».

Ce furent ses dernières paroles. Cette dalle funéraire a été encastrée dans une paroi de la nef. Gabriel von Wattenwyl fut bailli d'Oron de 1699 à 1705. Signalons encore l'émouvante petite pierre tombale, encastrée à l'extérieur de l'église de Châtillens, dans le mur côté nord, et dont l'inscription presque effacée, rappelle la mémoire d'Alexandre Emanuel de Mulinen mort le 22 juillet 1796, âgé de 5 ans. Il était le fils du dernier bailli d'Oron. L'enfant fut tué lors d'un accident; la voiture qui le transportait et dont les chevaux s'étaient soudain emballés avait versé, tuant l'enfant.

Elisa Rossier

Sources:

- Notes de Charles Pasche (1873)
- Saint-Saphorin par Richard Pâquier (1981)
- Les temples vaudois par Marcel Grandjean (1988)
- Traduction du texte en allemand par M. Jean-Pierre Chapuisat
- Traduction des textes en latin par M. Eric Chevalley
- Le temple d'Oron par Henri Kissling (1936)



MARIO BOTTA
14 octobre 2001

Ce fut un privilège de pouvoir compter, grâce à notre président qui partage et les mêmes origines et la même profession, sur la présence de Mario BOTTA, architecte tessinois. Un Suisse au rayonnement international.

Il est certes aisé de parler d'une profession embrassée avec passion, mais Mario Botta y mit en plus l'art du professeur, la clarté de l'expert et l'enthousiasme de l'œuvre accomplie.

Expliquant ainsi comment, pour lui, le paysage dicte l'architecture il nous donne l'exemple qu'il adopta pour célébrer le 400^e anniversaire de la naissance d'un autre tessinois célèbre, Borromini: reproduire une église de Rome, où Borromini s'était exilé et intégré, par une coupe faite de lamelles de bois pour la placer sur le lac de Lugano, devenant un site pour touristes admirateurs des oeuvres de Botta et de Borromini!

Il nous fit faire également un voyage guidé en nous expliquant ses oeuvres disséminées tant à San Francisco avec le Musée d'art contemporain qu'à Paris avec la cathédrale d'Evreux où les sources de lumière sont importantes ou le Musée Tinguely de Bâle où il tente de faire dialoguer le public avec l'artiste. En Corée du Sud aussi et au Tessin naturellement avec des chapelles ou encore, plus simplement, des maisons qui sont pour lui une sorte de protection pour son occupant. Avec des plans topographiques à l'appui nous avons pu apprécier la reconstitution d'une église du 16^e et autres adaptations de l'architecture d'aujourd'hui pour la sauvegarde des monuments historiques.

L'homme prend possession des terres et signe ainsi un paysage, tout en conservant un regard sur le passé pour le transmettre au futur. Tout est dès lors compris: l'art de bâtir, une liaison avec la culture et la collectivité environnante.



JOSEPH DEISS
30 octobre 2001

Joseph Deiss, arrivé suffisamment tôt pour sa conférence, prit plaisir à découvrir les appartements du Château en compagnie de notre président Jean-Pierre Dresco et de Sylviane Klein, préfète et membre du comité.

Joseph Deiss, chef du département fédéral des affaires étrangères, ne voudrait pas que l'on considère la Suisse comme une île, mais comme un modèle bon et copiable. La preuve en est donnée avec les derniers événements terroristes (nous étions à peine remis des attentats du 11 septembre): nous nous retrouvons tributaires de l'action des autres pays; l'unilatéralisme américain est aujourd'hui terminé. Nous devons tous participer à la lutte contre le terrorisme international, au maintien de la paix.

Par rapport aux Nations Unies, Joseph Deiss tient à faire remarquer la performance qu'il y existe déjà avec la présence de 189 pays dans cette assemblée. Il voudrait qu'à partir du 3 mars prochain la Suisse en soit membre à part entière et non plus seulement un observateur permanent, sans droit décisionnel. Si la neutralité est un instrument qui garantit notre indépendance nationale, sans que nous prenions parti lorsque deux états sont en guerre, nous ne pouvons toutefois pas rester indifférents et cette neutralité doit être utilisée en fonction des circonstances du moment.

Pour lui le 3 mars sera un défi presque personnel, mais à l'échelon de la Suisse, c'est une image de partage à démontrer, ainsi que la défense de nos intérêts politiques et économiques. Il nous faudra exprimer nos objectifs de politique à l'extérieur, en particulier en matière de droit international, car pour un petit pays, le droit est la meilleure des méthodes pour se protéger.

Nous sommes aussi concernés par la solidarité. Bénéficiant de conditions matérielles parmi les meilleures nous avons aussi une obligation morale envers le reste du monde.

Membre des Nations Unies, la Suisse restera neutre et c'est à ce double titre que ses bons offices auront une qualité et une valeur importantes. En ce moment nous devons recourir à un autre pays pour véhiculer nos propositions. Position inconfortable que Joseph Deiss nous encourage à faire modifier par un vote décisif en mars 2002.



Madame EXPO 02
NELLY WENGER
14 novembre 2001

Prenons nos billets pour la visite des sites de cet événement national qui se tiendra du 15 mai au 20 octobre 2002. Tel est ce que tout le public a émis après le superbe dialogue que nous avons pu entretenir avec Nelly Wenger le 14 novembre. Mise au pilori par les infatigables médias, Nelly Wenger se montre bien au-dessus de la mêlée et continue sa route inlassablement, avec toujours le même enthousiasme de sa nature méditerranéenne.

Cinq lieux différents qui nous parleront, nous montreront chacun un thème touchant de près notre pays, notre culture et nos préoccupations, soit:

Bienne: pouvoir et liberté, Morat: instant et éternité, Neuchâtel: nature et artifice, Yverdon: moi et l'univers et l'artéplage mobile du Jura: sens et mouvance.

De quoi voir le fruit de notre époque qui reste le sens, le fondement du projet, et non pas du marketing à tous crins.

Les organisateurs veulent nous faire rêver, nous donner envie d'entretenir des débats, nous faire partager quelque chose, susciter la fête en général, nous faire redécouvrir certains aspects de notre pays, montrer l'ouverture et non pas le repli, ni la frilosité. Mais chacun aura sa propre lecture des expositions proposées, elles seront multiples.

Naturellement que cette édition de l'exposition nationale rompt la tradition qu'il y avait avec les précédentes, du fait de son éclatement en 5 lieux d'une région. Car souvenons-nous des grandes villes où s'étaient déroulées les expositions passées: 1883 à Zurich, 1896 à Genève, 1914 à Berne, 1939 à Zurich, 1964 à Lausanne et là avec un message particulier: la Suisse de demain vous invite aujourd'hui. Pourquoi ne pas reprendre ce message en 2002, avec enthousiasme et réjouissance comme nous l'a transmis Nelly Wenger.

La fête du 20 mai 2001
«Conte-moi le bon vieux temps»









La Bénichon du 30 septembre 2001



44





Situation financière de l'Association

46

Bilan au 31 décembre 2001

1.	Actif	
10.	Compte de chèques postaux	21'337.10
11.	Caisse	926.45
12.	Matériel d'exploitation.....	1.00
13.	Immeubles et terrains	1'400'000.00
14.	Musée, tableaux, mobilier	412'000.00
15.	Bibliothèque	600'000.00
17.	Compte épargne BCV	289.70
24.	Compte courant BCV	16'114.85
2.	Passif	
25.	Réserve animation.....	54'378.85
26.	Réserve pour restauration.....	12'883.00
22.	Capital	2'383'407.25
	Totaux :	2'450'669.10
	2'450'669.10	

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2001

3.	Le Comité	Charges	Revenus
350.	Frais du Comité	1'883.15	
351.	Salaire des secrétaires	66'596.00	
354.	Frais de bureau	7'092.74	
*	Total :	75'571.89	
4.	Finances		
400.	Revenu du capital.....		99.98
450.	Frais de ccp	519.35	
451.	Intérêts et frais bancaires.	1'073.58	
*	Total :	1'592.93	
	99.98		

5.	Bâtiment	
500.	Revenus des locations	142'739.20
501.	Redevance du restaurateur	112'171.30
503.	Location de l'appartement	10'800.00
504.	Redevances fleuristes et musiciens	2'573.90

47

550.	Salaire du gardien	57'673.20
551.	Salaire des aides et remplaçants.....	10'360.75
552.	Assurances sociales	13'796.75
554.	Assurances incendie et RC	7'052.90
556.	Produits de nettoyage	3'850.00
557.	Electricité, bois, mazout.....	22'717.40
558.	Téléphones du château	2'649.67
560.	Achat d'eau	2'968.40
559.	Matériel de jardin, fleurs	361.15
562.	Blanchisserie	482.75
563.	Amortissement de l'immeuble.....	0.00
564.	Amortissement du matériel d'exploitation	0.00
570.	TVA: impôt préalable.....	7'993.54
571.	TVA: impôt payé.....	6'842.25
*	Total :	208'822.01287'947.20

6.	Travaux	
651.	Travaux d'entretien et réparations	13'720.15
653.	Entretien du système alarme	2'499.15
650	Restaurations historiques	0.00
601	Subsides fédéraux	0.00
*	Total:	16'219.30.....0.00

7.	Musée	
700.	Recettes visiteurs	10'817.80
701.	Ventes de souvenirs	2'421.40
704.	Mariages civils	6'200.00
750.	Salaires des guides	10'360.80
751.	Bibliothèque: entretien.....	5'500.00
754.	Achat de matériel	0.00
755.	Publicité	6'797.00
758.	Amortissement sur musée et bibliothèque	11'000.00
*	Total :	33'657.8019'439.20

8.	L'Association		
800.	Cotisations des membres	23'662.40	
801.	Dons reçus.....	1'394.90	
802.	Tombola Assemblée générale.....	2'530.00	
803.	Recettes publicitaires (bulletin)	3'395.00	
804.	Participation imprimeur	0.00	
805.	Animation: recettes	37'603.40	
850.	Assemblée générale	380.20	
851.	Imprimés et bulletin	1'031.35	
852.	Cotisations à d'autres associations.....	1'260.00	
860.	Animation	38'865.25	
*	Total :	39'536.80	68'585.70
	Totaux	375'400.73	376'072.08
	Excédent de l'exercice	671.35	

Budget 2002

	Charges	Revenus
3.	Le Comité	
350.	Frais du Comité	1'000.00
351.	Traitement des secrétaires	70'000.00
354.	Imprimés et fournitures de bureau	6'000.00
*	Total :	77'000.00
4.	Finances	
400.	Revenu du capital, intérêts	500.00
450.	Frais de ccp	500.00
451.	Intérêts et frais bancaires.	1'000.00
*	Total :	1'500.00
5.	Bâtiment	

49

500.	Revenus des locations	120'000.00
501.	Redevances des restaurateurs	120'000.00
503.	Location de l'appartement	10'800.00
504.	Redevances fleuristes et musiciens	2'000.00
505.	TVA	16'000.00
550.	Salaire du gardien	60'000.00
551.	Salaire des aides	10'000.00
552.	Assurances sociales	20'000.00
554.	Assurances incendie et RC	7'000.00
556.	Produits de nettoyage	4'000.00
557.	Electricité, bois, mazout	30'000.00
558.	Téléphones du château	3'000.00
559.	Matériel jardin, fleurs, divers	2'000.00
560.	Achat d'eau / taxes épuration	2'000.00
561.	Fausses alarmes	0.00
562.	Blanchisserie	500.00
565.	Achat de matériel	10'000.00
570.	TVA: impôt préalable	7'000.00
571.	TVA: impôt payé	9000.00

* **Total :** **164'500.00.....268'800.00**

6. Travaux

650.	Restaurations historiques	0.00
651.	Travaux d'entretien et réparations	40'000.00
653.	Entretien du système alarme	3'000.00

* **Total :** **43'000.00**

7. Musée

700.	Recettes des visiteurs	10'000.00
701.	Ventes de souvenirs	2'000.00
704.	Mariages civils	6'000.00
750.	Salaire des guides	10'000.00
751.	Bibliothèque: entretien	6000.00
754.	Achat de matériel	2'000.00

755.	Publicité	5'000.00	
756.	Achat de souvenirs	2'000.00	
758.	Amortissement musée et bibliothèque	0.00	
*	Total :	25'000.0018'000.00

8.	L'Association		
800.	Cotisations des membres	25'000.00	
801.	Dons des membres	1'500.00	
802.	Tombola Assemblée Générale.....	2'000.00	
803.	Recettes publicitaires (bulletin)	3'700.00	
804.	Participation imprimeur	900.00	
805.	Conférences du château	10'000.00	
850.	Assemblée générale	1'000.00	
851.	Imprimés et bulletin	8'000.00	
852.	Cotisations à d'autres associations.....	1'000.00	
860.	Animation	10'000.00	

*	Total:	20000.0043'100.00
	Totaux	331'000.00330'400.00
	Excédent des charges600.00

Comptes travaux 2001

	Charges	Revenus
306. Dons de la Loterie Romande.....		0.00
307. Intérêts bancaires.....		2'274.98
308. Produits de l'ACCO.....		0.00
403. Entreprises	92'482.20	
404. Intérêts bancaires.....	232.93	
405. Prélèvement des réserves.		90'440.15
* Total :	92'715.13	92'715.13

Bilan au 31 décembre 2001 pour les comptes travaux

1. Actif	
11. Compte d'épargne BCV	3'652.95
21. Compte courant BCV	57'563.05
13. Compte placement BCV	64'799.95
14. Placement à terme	100'000.00
15. Débiteur (ACCO).....	12'883.00
2. Passif	
24. Réserve pour la couverture de la cour intérieure	85'675.00
25. Réserve pour travaux	153'223.95

Liste des membres arrêtée au 31 décembre 2001

Membres d'honneur

GAVILLET Philippe et Antoinette, Pe-
ney-le-Jorat
GRABER Pierre et Renée, Lausanne
JUNOD Raymond, Cugy
LIVET Pierre, Vevey
LOCHER Margrit, Oron-le-Châtel
ROSSIER Elisa, Châtillens

Membres à vie

52

Association des Intérêts de Lausanne,
Lausanne
AUBERSON Laurent, St Cierges
Automobile Club de Suisse, Berne
Automobile Club de Suisse, sct. VD, Lau-
sanne
BADERTSCHER Jean et Rose-Marie,
Oron-le-Châtel
BADOUX J.C, Lausanne
BALLY Pascal, Oron-le-Châtel
BARRAUD Alain, Les Diablerets
BARRELET Michèle, Servion
BATT Laura, Muri BE
BERNARD Pierre, Moudon
BESSON-MARTINET Sophie, Che-
salles-sur-Moudon
BEZ Séverin, Lausanne
BLOCH-Diener Elsa, Berne
BLONDEL Georges, Châtillens
BORGEAUD Sylvain, Les Cullayes
BOUDRY André et Marguerite,
Oron-la-Ville
BOUDRY François, Essertes
BOUDRY Gilbert et Rose-Marie, Eco-
teaux
BOUDRY-Krieg Monique, Essertes
BOURQUIN Christian, Eysins
BOURQUIN Nelly, Oron-le-Châtel
BOURQUIN Pierre, Oron-le-Châtel
BOURQUIN Vincent, Oron-le-Châtel
BOVARD André, Oron-la-Ville
BOVY Olivier et Anne-Lise,
Carrouge VD
CALLET MOLIN Yves et Elisabeth,
Vevey
CAMPICHE Gaston, Pully
CAMPICHE Paul et M., Oron-la-Ville

- CAMPONOVO Roger, Bienne
 CHAPPUIS Simon, Carrouge VD
 CHARRIERE Bernard et Anne-Marie,
 St Martin
 Comité central ACS, Berne
 CORBOZ Frédéric et Marianne
 Case postale 44, Oron-la-Ville
 CORDA Cristiano, Les Tavernes
 CURRAT Charly, Oron-la-Ville
 CUSIN Philippe et Daisy, Miex (VS)
 De BLAIREVILLE Pierre-André, Châtillens
 De MEYER Jérôme et Catherine,
 Villars-sur-Ollon
 De MULINEN Frédéric et Pascale,
 St Légier
 DELMONICO Jean et Christiane, Berne
 DENERVAUD Charles, Lutry
 DESGRAZ Antoinette, Puidoux
 DESMEULES Ami et Raymonde, Carrouge VD
 DESSEMONTET Olivier, Lausanne
 DRESCO Jean-Pierre, Lausanne
 EMERY Maurice, Les Cullayes
 ESPOSITO Massimo et Jacqueline, Pully
 ETTER Jean-Louis, Le Paquier (FR)
 FALQUET TSCHANNEN Fabienne,
 Vuibroye
 FAVRE Christian et Juliette, Meyrin (GE)
 FAVRE Jean-Pierre, Ecublens (VD)
 Fédération VD des Sapeurs Pompiers,
 St Prex
 FELBER Jean-Pierre, Lausanne
 FERNEX Ellen, Villefranche/mer
 FREI Alfred, Montreux
 GABELLA Humbert, Eclépens
 GAVILLET Berthe et Léa, Pully
 GETAZ ROMANG SA, Vevey
 GILLIERON Eric et Jocelyne,
 Oron-la-Ville
 GILLIERON Michel et Nicole, Genève
 GOLAY Louis, Morges
 GONUS Philippe et Nadia, Chesalles-sur-Oron
 GOTHUEY Yvette, Semsales
 GOUMAZ Philippe, Sédeilles
 GREMAUD Paul, Chapelle-sur-Oron
 HENZER Willy, Vulliens
 HERMINJARD Jean-Paul, Oron-la-Ville
 HERMINJARD Pierre Philippe,
 Bussigny-sur-Lausanne
 HOFMANN Alfred, Oron-la-Ville
 IMPRIMERIE VAUDOISE, Lausanne
 JANSA-CORBOZ Milos, Landover Hills
 (Maryland 20784) USA
 JEKER Werner, Châtillens
 JOTTERAND Olivier et Micheline,
 Ecublens
 KELLER Pierre, St-Saphorin-Lavaux
 KIMMEIER Silvia, Lausanne
 KLEIN Sylviane, Oron-la-Ville
 KNUCHEL Marie-Lise, Carrouge VD
 KOLECEK Ivan, Lausanne
 KRIEG Catherine, Lausanne
 KRIEG Madeleine, Lausanne
 KYBURZ Jean, Pully
 LEHNER René-Pierre, GRANDGUILLLOT
 Anne, Montreux
 LERESCHE Marinette, Oron-la-Ville
 LEVY Lucien, Lausanne
 LOCHER André, Oron-le-Châtel
 LOCHER Clairette, Savigny
 LOCHER Georges et Christine,
 Oron-le-Châtel
 LOGOZ Michel, St Sulpice
 LUTHI Jean,
 MAENDLY Madeleine, Châtillens
 MAENDLY Serge, Châtillens
 MAIBACH-MARTINET Aude,
 Oron-la-Ville

MARTIN Paul-René, Lausanne
 MARTIN-CORBAZ Michel et Monique, Savigny
 MARTINET Christophe, Lausanne
 MARTINET Françoise, Savigny
 MARTINET Jacques, Savigny
 MARTINET Nicolas, Oron-la-Ville
 MARTINET Nicole-Andrée, Oron-la-Ville
 MARTINET Samuel, Oron-la-Ville
 MATTHEY Bernard et Monique, Vuibroye
 MAYOR Samuel, Mies
 MEUWLY Marcel, Pully
 MICHON Francis, Epalinges
 MONNEY Cécile, Romont
 MORANDI Renato, Pully
 MORGAN-EVANS Catherine, Pully
 NAEF Ferdinand et Regula, Carouge (GE)
 NARBEL-Blanchoud Marcel et Lucie, Prangins
 OTERO César, Auboranges
 PACHE-Regamey Henriette, Epalinges
 PASCHE François et Janine, Prilly
 PASCHE Georges, Pully
 PASCHE Simone, Oron-la-Ville
 PASTORE André, Yverdon-les-Bains
 PELLET François, Pully
 PERUSSET Alain, Oron-la-Ville
 PFISTER Samuel, Oron-la-Ville
 PIAGET Jean-Louis, Genève
 PICHARD-Muller Vreni, Oron-la-Ville
 PLOMB Henri, Lausanne
 POGET René, Fontainemelon
 RAPIN Eric, Payerne
 ROCH Jean-Claude, Lausanne
 ROGENMOSER Josef, Chur
 ROGIVUE Claude, Oron-le-Châtel
 ROSSI-Locca Gianna-Ada, Savigny
 ROUGE Henri et Carla, Romanel-sur-Lausanne
 ROUGE Pascal, Lausanne
 SAVARY Jean-Pierre, Ropraz
 SAVARY Mariette, Ropraz
 SBAZO Oscar, Chesalles-sur-Oron
 SCHOLER Kurt, Yverdon
 SEREX Edgar, Oron-le-Châtel
 Société d'art public, Coppet
 SONNAY Olivier, Ecoteaux
 STREIT Paul, Genève
 STUDER Ulrich, Lausanne
 TARDY Raymond, St Prex
 THOMMEN Hans Franz, Semsales
 VALLOTTON Paul, Lausanne
 VIDOUDEZ Henri-M., Etoy
 VIDOUDEZ Michel et Renée, Brent
 VIREDAZ René, Lausanne
 VIRNOT-CURRAT Sylviane, Morges
 VOLLMY Bernard, Oron-la-Ville
 WARIDEL Brigitte, Lausanne
 WEBER Pierre, Genève
 WENGER René, Bâle
 WIEHR Jean-Jacques, Monthey
 WILLE Jurg, Meilen

Membres à cotisation annuelle

- ABT Jean et Emmanuelle, Le Mont-sur-Lausanne
 ADDOR Anne-Lise, Pully
 AERNY Francis et Jacqueline, Lausanne
 AESCHLIMANN Jean-Luc et Marlène, Apples
 AGOSTINI René, Oron-le-Châtel
 AGUET Pierre, Vevey
 ALT-CORBOZ Jeanne, Lausanne
 ALT-MOREILLON Jean-Jacques, Lausanne
 AMY Didier, Bottens
 ARBERHARD Grégory et Sylvie, Corcelles-p/Payerne
 ARLETTAZ Myriam et BUERGY Jean-Claude, Donneloye
 ASSAL Patrick, Epalinges
 AUBERT Yvan et Lucia, Carrouge VD
 BADAN René et May, Ecoteaux
 BADERTSCHER Ernest et Janine, Orbe
 BAENZIGER Raymond, Bernex
 BARDE-PONCET Hubert, Le Mont-sur-Lausanne
 BARRAS André et Claudine, Mézières
 BAUER Rudolph, Spiez
 BAUMANN Robert, Genève
 BAUMGARTNER Max, Herrens-chwanden
 BAYARD Martine, Lutry
 BEDA Claude et Claire-Lise, Auboranges
 BEGUIN Georges, Lausanne
 BENDER Marin, Fully
 BERGER Claude et Rachida, La Tour-de-Peilz
 BERGOMETTI Elisabeth, La Rogivue
 BERLINI Giuseppe, Lausanne
 BEROUD Jean-François, Ecoteaux
 BERTHOUD Jean-Paul et Françoise, Préverenges
 BESSIRE Jean-Paul, Grandvaux
 BETTEX Fredy et Irène, Chesalles-sur-Oron
 BEZ Emmanuel, Lausanne
 BIELER Philippe et MAYOR Simone, Maraçon
 BINGGELI Robert, Oron-la-Ville
 BIOLLEY Fernande, Lausanne
 BLANC Yvette, Lutry
 BLANCHOU David et Cécile, Coppet
 BLASER Viviane, Vufflens-la-Ville
 BOLOMEY Pierre, Lausanne
 BOLOMEY Yvonne, Lausanne
 BOREL Pierre-Alex et Claire, Savigny
 BORLOZ André et Pierrette, Oron-la-Ville
 BORNAND Roger et Ruth, Crissier
 BORY Madeleine, Carrouge VD
 BOSCHETTI Patrick et Nathalie, Châtillens
 BOSSY Arnold et Lise, Oron-la-Ville
 BOUDRY Juliette, Ecoteaux
 BOUDRY Marguerite, Vevey
 BOURGEOIS Jules et Anne, Lausanne
 BOURGEOIS Nelly, Lausanne
 BOVARD Andrée, Oron-la-Ville
 BOVET Isabelle, Avully (GE)
 BRAISSANT Paul et Josiane, Lausanne
 BROCARD Roland et Gisèle, Pully
 Brose Iris, Pully
 BROUWER Paul et Ineke, Blonay
 BUDRY Christian et Francisca, Chesalles-sur-Oron
 BUENZLI Rolf et Marlyse, Vucherens
 BUHLMANN Pierre, Lausanne
 BULA Alexandre, Thierrens
 BURDET Pierre et Marie-Rose, Morges

BURGUY Raymonde, Lausanne
 BURRI Nicolas et Chantal, Oron-le-Châ-
 tel
 BUTTY Claude et Marie-Jeanne, Ursy
 CALVO CORNAZ Sylvie, Chavannes-
 de-Bogis
 CAMPANA-PORTMANN A. et E., Palé-
 zieux-Village
 CAMPICHE Olivier, Oron-la-Ville
 CARDINAUX Roger et Ginette, Eco-
 teaux
 CARDINAUX Sylviane, Les Tavernes
 CAVILLIER-Dupertuis Gabrielle, Roche
 CAVIN Gilbert et Edith, Carrouge VD
 CHABLOZ Eugène et Florence, Oron-la-
 Ville
 CHAMOT Jacques, Palézieux-Village
 CHAPPUIS Anne, Meyrin
 CHAPPUIS Annemarie, La Tour de Peilz
 CHAPPUIS Victor et Herta, Peney-Le-
 Jorat
 CHAPUIS Philippe et Catherine, Prilly
 CHAPUISAT Jean-Pierre, Chavannes
 CHASTELLAIN Jean Jacques, Ropraz
 CHASTELLAIN-MORLEY Anne et
 Pierre, Bussigny-sur-Oron
 Château de Coppet, Coppet
 CHAULMONTET Ph. et A., Maraçon
 CHAUPLANNAZ Simone, Neuchâtel
 CHAVAN Frédéric et Germaine, Lutry
 CHENEVARD Bertrand, Le Mont-sur-
 Lausanne
 CHEVALLAZ Georges-André, Epa-
 linges
 CHEVALLEY Andrée, Puidoux
 CHEVALLEY Simone, Oron-la-Ville
 CHRISTINAT G.A. et A., Châtillens
 CHRISTINAT Michel et Lilian, Renens
 CIOTTO-FLEURY Béatrice, Oron-la-
 Ville
 CLERC Georges, Pully
 COCHAND Pierre-Henri et Suzy, Forel
 (Lavaux)
 COMTE Anna, Genève
 CONSTANT Silvan et Juana, Morrens
 CORBOZ Louis et Hanna, Oron-le-Châtel
 CORNUT Jacques et Huguette, Mollie-Mar-
 got
 COTTIER Gabriel et Monique, Renens
 CRETEGNY Pascal et Danièle, Matran
 CRISINEL René, Correvon
 CROTTAZ Jean-Claude, Tolochenaz
 CUGNET Daniella, Bursins
 CURRAT Marcel et Georgette, Oron-la-
 Ville
 DAPPLES Roland et Isabelle, Ecoteaux
 DE JONGH Anne Françoise, Peney-Le-Jorat
 de MEURON Thérèse, Lausanne
 De RAEMY Daniel, Yverdon-les-Bains
 De SCHOULEPNIKOFF Chantal, Prangins
 DECOMBAZ Jacques, St-Légier
 DECOSTERD Jean-Philippe et Liliane,
 Ferlens
 DEGEN Rolf et Christa, Dübendorf
 DELALOYE René, Lutry
 DELESSERT André, Ferlens
 DELESSERT Jules, Ferlens
 DELESSERT Marcel, Essertes
 DELMONICO F., Oron-la-Ville
 DELMONICO Otto et Liliane, Grandvaux
 DELMONICO Renée, Oron-la-Ville
 DELORME Michel et Myriam, Morges
 DEMIERRE Pierre, Oron-la-Ville
 DEMIEVILLE Serge, Zürich
 DESMEULES Olivier et Margaret,
 Oron-le-Châtel
 DESTRAZ Cécile, Palézieux-Gare
 DESTRAZ Raymond et Claudine, Corcelles
 le Jorat

DEWARRAT Camille et Brigitte, Montpreveyres
 DONZE André, Préverenges
 DORIER Pierre et Denise, Mézières
 DORTHE Michel et Anne, Oron-le-Châtel
 Dr DISERENS François, Semsales
 Dubois Bertrand, Jongny
 DUBOIS Jacques, Troinex
 DUBUIS Claudine, Palézieux-Gare
 DUCRET Pierre-Alain et Josette, Les Thioleyres
 DUFÉY Rémy et Marie-Rose, St-Aubin
 DUFÉY TLILI Hamadi et Lisiane, Montthey
 DUFLON Isabelle, Belmont
 DUMONT Hervé et Jacqueline, Pully
 DUPERTUIS Pierre-André, Vevey
 DURUSSEL Georges et Hélène, Mézières
 DYENS Roselyne et Roger, Essertes s/Oron
 EGGER-ROLLIER Jürg et Janine, St Sulpice
 EICHENBERGER Pierre et Suzy, Ecoteaux
 EMERY Marc et Corinne, Les Cullayes
 EMONET Françoise, Chesalles-sur-Oron
 EPERON Jean, Prilly
 EPERON Simone, Oron-le-Châtel
 EPPLER Helga, Sullens
 ESCHAUZIER Johanna, St. Légier
 ESTOPPEY Henri, Bienne
 ETTER Marcel, St Légier
 FALQUET Jean-Pierre et Jeanne, Oron-la-Ville
 FARDEL Alfred, Lausanne
 FASEL Roselyne, Fribourg
 FATIO Marceline, Peney-le-Jorat
 FAURE Michel, Ecoteaux
 FAVEZ Jean-Pierre, Lausanne
 FAVEZ Marcel, Carrouge VD
 FAVRE Charles, Echallens
 FAVRE Jules, Pont (Veveyse)
 FAVRE Robert, Oron-le-Châtel
 FELIX-PASCHE Janine, Gland
 FERRINI Jean-Paul, Epalinges
 FESSLER Pierre et Lucette, Morges
 FIAUX Eugène et Marguerite, Ferlens
 FINK Henry, Ecublens (VD)
 FOLLONIER Jean-Pierre et Evelyne, Chardonne
 FORESTIER Pierre-André et Sylviane, Mézières
 FORNEROD Ernest, Corseaux
 FREIBURGHAUS Victor, Renens
 FRIEDLY Agnès, Chernex
 FRITSCHÉ Gérald, Montreux
 FROELICHER Rudolf et Jovita, Corseaux
 FURER Daniel, Bulle
 GAENG Bruno, Montreux
 GAIDE Olivier et Emmanuelle, Lausanne
 GASSMANN Andréas et Ursula, Ittigen
 GASSOUMA-MATTHEY Abdelaziz et Anne-Françoise, Lausanne
 GAUS Christian et Claudine, Servion
 GAVILLET Alois et Antoinette, Peney-le-Jorat
 GAVILLET Jacqueline, Peney-Le-Jorat
 GAVILLET Pierre, Vers-chez-Perrin
 GEHRI Jean-Pierre et Dorothy, Schleithem
 GEORGE Elisabeth, Vuibroye
 GEORGE Odette, Neuchâtel
 GEORGE Robert et Ellen, Servion
 GERBER Christian et Irène, Grandvaux
 GERBER Kurt, Payerne
 GERBEX Jean et Janine, Lausanne
 GEYER Karin, Lutry
 GIGON Véronique, Lutry

GILGIEN Willy et Pascale, Palézieux-Village
 GILLIERON René, Genève
 GINDROZ Jean-Pierre et Mariette, Mézières
 GIRARD Michel et Marylise, Forel (Lavaux)
 GISCLON Christine, Epalinges
 GLOOR Claudine, Paudex
 GOLAY-TROGER Roger et Christiane, Les Monts-de-Pully
 GONUS Pierre-André et Marie-Laurette, Chesalles-sur-Oron
 GRANDCHAMP Patrick, Lausanne
 GRANDJEAN Marcel, Genève
 GREMAUD Claude et Fabienne, Chapelle-sur-Oron
 GRIN Bernard et Yvonne, Lausanne
 GUEX Philippe et Ingrid, Ferlens
 GUICHOU PAULETTE, Chesalles-sur-Oron
 GUIGNET François et Murielle, Servion
 HAEFLIGER Urs, Kuesnacht ZH
 HAENSELER Walter et Marie-Thérèse, Zürich
 HAFFTER Christophe et Anne-Marie, Carrouge VD
 HARTMANN Sylvia, Maracon
 HAUSER Christian et Anne-Lise, Oron-le-Châtel
 HEER-AUBERT Marianne, Ecublens
 HERTACH-BECK Norbert et Emilie, Bournens
 HEUSCH François et Laurence, Bussigny-sur-Oron
 HOBI Franz et Dora, Echandens
 HOFER Marc, Lausanne
 HOFER Walter et Claire-Lise, Ropraz
 HOFMANN Walter et Micheline, Oron-la-Ville
 HUBER Peter, Zollikofen
 INDERMUHLE Jean-Paul, St-Légier
 ISOZ Catherine, Bulle
 IYNEDJIAN-Kolecek Nicolas et Valérie, Lausanne
 JACCARD Monique, Corcelles le Jorat
 JACCOTTET Georges, Lausanne
 JACCOUD Jean-Claude et Françoise, Genève
 JAEGGI Gregor et Marguerite, Oron-la-Ville
 JAGGI Marcelle, Lausanne
 JAN Gloria, Lutry
 JAN Olivier et Denise, Bouloz
 JARNE Sylvain et Pierrette, Chexbres
 JATON Cédric et Anne-Lise, Marly
 JAUNIN Pierre et Hedwige, Fey
 JOLY Bernard et Josiane, Lausanne
 JORDAN André et Sylvie, Carrouge VD
 JORDAN Jacques et Hajer, Carrouge VD
 JOSEPH André et Josée, Lausanne
 JOSSEVEL Jean-Jacques et Liliane, Puidoux
 JURI-HUGUENIN René, Le Mont-sur-Lausanne
 KAENEL Gilbert, Lausanne
 KIRKER Hermine, La Tour de Peilz
 KISSLING Jacques, Oron-la-Ville
 KISSLING Pierre-André, Oron-la-Ville
 KISSLING Pierre-Michel et Liliane, Oron-la-Ville
 KISSLING Robert et Yvonne, Oron-la-Ville
 KNECHT Richard et Monique, Belmont
 KOEB Xavier, Maracon
 KOHLER Alexandre et Yolande, Pully
 KOHLER Marie-Antoinette, Oron-la-Ville
 KOHLI Gérald et Yvette, Chesalles-sur-Oron

KOLECEK Helena, Lausanne
 KOLLER Jean-Marc et Chantal,
 Oron-la-Ville
 KRAYENBUHL Christopher et Yolande,
 Carrouge VD
 KUNZ Jocelyne, Oron-la-Ville
 KUONEN Fredy et Jeanne, Ecoteaux
 LARDROT André et Brigitte, Servion
 LAURENT Max, Chernex
 LE COULTRE Françoise, Lausanne
 LEDERREY Oscar Eugène et Andrée,
 Grandvaux
 LEMAIRE Lionel et Nicole, St-Saphorin
 LEMEUNIER DES GRAVIERS , Maules
 LENDVAY-WIDMER Béatrice, Lausanne
 LERESCHE Charles-Henri, Lausanne
 LESEMANN Martine A., Genève
 LEU Jean-Jacques, Chexbres
 LEUBA Jean-François, Chexbres
 LEUBA Patrice et Christine, Savigny
 LEVI Bernard, LUTRY
 LIARD Marie-José, Lausanne
 LIARD Paul-Henri, Lausanne
 LINDER Dorette, Châtelaine
 LOCHER Théo, Oron-le-Châtel
 LOGOZ Michel, St Sulpice
 LONGCHAMP Jacques et Christine,
 Morges
 LUGINBUEHL Georges, Lausanne
 LUGRIN Arlette, Premier
 LUTZ-DAHLMANN Eckart Conrad,
 Fribourg
 MACK David, Mézières
 MAILLARD Gaston-François,
 Lausanne
 MAILLARD Raymond, Lausanne 17
 MAIRE-ARNI J.-Cl. et J., Gland
 MARCHAND Maurice et Monique,
 Oron-la-Ville
 MARGOT Maurice, Vevey
 MARGOT Pierre-Daniel et Suzanne,
 Lausanne
 MARMIER Philippe, Lausanne
 MARQUIS Eliane et Roland, Lausanne
 MARQUIS François et Anne-Françoise,
 Oron-le-Châtel
 MARTIN Elisabeth, Moudon
 MARTIN Eric et Nicole, Oron-la-Ville
 MARTIN Louis-Daniel et Myriam, Etoy
 MARTIN Paul, La Tour de Peilz
 MARTIN René et Myrielle, Froideville
 MARTINET Charlotte, Oron-la-Ville
 MARTINET René, Oron-la-Ville
 MARTINET Robert et E., Oron-la-Ville
 MASSET Aimée, Genève
 MASSON André, Vevey
 MASSON Elisabeth, Lausanne
 MASSONNET Marcel et Eliane,
 La Conversion
 MATERNINI Guido, Lausanne
 MATTHEY Jean-Claude et Rachel,
 Zürich
 MAURER Daniel et Jacqueline,
 Lausanne
 MAURER Jean-Pierre et Rachel,
 Les Cullayes
 MAYOR Dominique, Cugy
 MAYOR Irène, Oron-le-Châtel
 MEILLE Roland, Grand-Lancy
 MELLINA Frédéric, Pully
 MERINAT Odette, Lausanne
 METRAUX Paul et Hortense, Corsier-
 sur-Vevey
 MEYLAN Maurice et Gisèle, Lausanne
 MICHEL Christian, Corcelles p/Payerne
 MICHEL Jacques et Françoise,
 La Verrerie
 MILLIQUET André et Andrée, Lausanne
 MISTELI Yvette-Rachel, Neuchâtel
 MODOUX Philippe et Michèle,

Oron-la-Ville
 MOENNOZ Denis, Carrouge VD
 MOLLARD Bernard, Fribourg
 MOLLEYRES Janine, Ecoteaux
 MONNARD Joseph, Oron-la-Ville
 MONNARD Serge et Helena, Palézieux-
 Village
 Monseigneur
 MAMIE Pierre, Villars-sur-Glâne
 MONTANDON Pierre André et Carmen,
 Les Thioleyres
 Mooser Lina, Bulle
 MOREL Olivier et Marion, Palézieux-Gare
 MOUQUIN Michel et Catherine, Morrens
 MURI Jean et Esther, Wettingen
 NARBEL Jean-Marc, Pully
 NAUER Jean-Marc, Palézieux-Gare
 NERI Ralph, Echichens
 NEY Daniel et Sylviane, Servion
 NICOD Henri, Genève
 NICOD-COTTIER Antoinette, Lausanne
 NIKLAUS Roland et Annie, Oron-la-Ville
 NYDEGGER-SCHMID Werner et Marlise,
 Ins
 Oguey Michel, Chesalles-sur-Oron
 PACHE Germaine Françoise, Grand Lancy
 PAHUD Pierre-Alain, Henniez
 PAILLARD Jean-Pierre, Fribourg
 PALAZ Marie Louise, Forel (Lavaux)
 PARRIETTI Georgette, Ecoteaux
 PASCHE Frédéric et Jacqueline, Lausanne
 27
 PASCHE Jean-Daniel et Lucienne, Ma-
 racon
 PASCHE Jean-Daniel et Nadine, Ollon
 PASCHE Jean-Marc, Lausanne
 PASCHE Jean-Pierre, Le Mont-sur-Lau-
 sanne
 PASCHE Pierre et Anne-Lise, Oron-la-
 Ville
 PASCHE Pierre Etienne, Epalinges
 PASCHE Rose, Oron-la-Ville
 PASCHE Xavier, Lausanne
 PAVILLON Olivier, Ferlens
 PECOUD Marie-Rose, Le Crêt
 PELICHET Ursula-May, Aclens
 PELLI Mariette, Châtel-St-Denis
 PELLISSIER Esther, Châtillens
 PENESCU Vladimir et Oana, Pully
 PERRET Vincent, Le Mont-sur-Lausanne
 PERRIN Claire, Lonnay
 PERROCHON Georges, Lausanne
 PERROTTET Charles, Vulliens
 PETER Werner et Joya, Lucerne
 PETRIGNET B. et D., Oron-le-Châtel
 PETTER Gabrielle, Ollon
 PETTER Josiane, Oron-le-Châtel
 PEYTREGNET Elise, Lausanne
 PIAGET Paul-Albert, Neuchâtel
 PICTET Robert, Lausanne
 PIGUET André et Simone, Montpreveyres
 PIGUET Jacques, Giez
 PILLOUD Alexandre, Châtel St Denis
 PIOT Jean-Claude et Dorette, Bournens
 PIRENNE Véronique, Genève
 PITTET Didier, Romont
 PLETSCHER Richard et Denyse, Brent
 PORCHET Charles et Elisabeth, Maraçon
 PORCHET Jacques et Claudine, Mézières
 POTT Guy, Renens
 POTT Roland et Delphine, Corseaux
 POUSSAZ Bernard et Laurette,
 Palézieux-Gare
 PROBST Claude, St-Sulpice
 RAMSEYER André et Trudi, Chesalles-
 sur-Oron
 REBEAUD Pierre-Alain et Christiane,
 Corcelles près Payerne
 REBETEZ Jean-Louis, Vevey

RECORDON Pierre-Philippe, L'Auberson
 RENAUD Maurice et Denise, Puidoux
 RICHARD Alain et Danielle, Oron-le-Châtel
 RICHARD Claude et Yannick, St-Légier
 RITTENER Albert et Eliane, Vucherens
 ROBIN-CLERC Nelly, Oron-la-Ville
 ROD Charlotte, Oron-la-Ville
 ROD Michel et Marianne, Prilly
 ROD Pierre-André et Catherine, Oron-la-Ville
 ROESSINGER Philippe, Lausanne
 ROGIVUE Anne-Lise, Rennaz
 ROGIVUE Yolande, Essertes
 ROHRBACH Thierry et Regula, Les Cullayes
 ROLAND Jacques et Monique, Brenles
 ROLLIER Erwin, Neuchâtel
 ROSSIER Gilles et Karine, Carrouge VD
 ROULIN Claude et Françoise, Oron-la-Ville
 ROY Claude, Le Mont-Pélerin
 ROY Hugues-Vincent, St-Légier
 RUBATTEL Paul, Lausanne
 RUBATTEL Samuel, Vuibroye
 RUCHAT Andrée, Oron-le-Châtel
 RUCHONNET Philippe, Les Thioleyres
 RUTTIMANN Jacques et Colette, Oron-la-Ville
 RUTTIMANN Marceline, Lausanne
 RYSER Roger, Collonges
 SANDOZ Marilyn, Lausanne
 SARTO Pietro, St Prex
 SAVARY Bernard et Rosemarie, Oron-le-Châtel
 SAX Jean-Pierre et Renata, Oron-le-Châtel
 SCANDOLORA Rossana, Lugano
 SCHAFER Anne-Marie, Vevey
 SCHALLER Michel, PRILLY
 SCHENKEL Paulette, Savigny
 SCHILLING Margrit, Pully
 SCHLUNEGGER Pierre, Forel (Lavaux)
 SCHMID Walter et Nicole, Bussigny-sur-Oron
 SCHMUTZ F. et A., Worb
 SCHOLER Raymond et Suzanne, Lausanne
 SCHREIBER Adam et Monique, Küssnacht (ZH)
 SCHWAAB Jean Jacques, Riex
 SCHWARZ Jean-François et Brigitte, Echichens
 SCHWITZGUEBEL Oscar et Elisabeth, Villars-Ste-Croix
 SEBILLE Brigitte, Lausanne
 SENN Maurice et Barbara, Granges-Paccot
 SEREX Arlette, Lausanne
 SEREX Jean-Claude, Maraçon
 SOLTERMANN Nelly, Münsingen
 SONNAY André et Isabelle, St Légier
 SONNAY Claudine, Oron-la-Ville
 SONNAY Gilbert et Huguette, Mézières
 SONNAY Michel et Odette, Ecoteaux
 SPAETH Christian, NYON
 SPAETH Lucienne, Yverdon-les-Bains
 STAMPFLI Tony, Aclens
 STAUB Dominique, Paudex
 STAUFFER J.-D. et A.-M., Wettingen
 STAUFFER Jean-Pierre et Marianne, Les Thioleyres
 STOECKLI Nadia, Oron-la-Ville
 STUBY Claude, Ecoteaux
 STUBY Paul et Eliane, Ecoteaux
 TALBOT, Le Subdray
 TERRAPON J.-Marc et G., Chesalles-sur-Oron
 TESAURY Pierre-Etienne et Marie-José, Oron-la-Ville
 TESOURO Basilisa, Belmont

THEVENAZ Yvan, Eschiens FR
THEVOZ Francis, Lausanne
THIEBAUD Olivier, Chexbres
TREBOUX Marc et Liliane, Bevaix
TREPPER Liliane, Genève
TUSCHER-Bisang Ella, Pully
UFFER Sylvie, Lausanne
URFER Pierre, Oron-la-Ville
VAISSBAND Christophe et Marie, Chesalles-sur-Oron
VALLOTTON Pierre et Sabine, Remaufens
VAUCHER Bernard et Anne, Forel (Lavaux)
VAUDROZ Georgette, Leysin
VAUDROZ Géraldine, Oron-la-Ville
VEILLON Jean-Claude et Nicole, Lausanne
VERHAR-PILET V. et M.-N., Saint-Sulpice
VIACCOZ Karin, Ecoteaux
VIREDAZ Jean-Claude et Stella, Carrouge VD
VIREDAZ Michel, Lausanne
VOELLMY J.-Daniel et Claire-Lyne, Assens
VOELLMY Madeleine, Clarens
VOLAND Philippe, Auboranges
VOLET Alain, Corseaux
VOLET Vincent, Lausanne
Von der MUEHLL Béatrice, Cully
VONLANTHEN Jörg et Sylvie, Düringen
WACKERNAGEL Marie-Christine, Bâle
WAEELTI Nathalie, Pont (Veveyse)
WALDBURGER Heinz et Doris, Maraçon
WARIDEL Marc-Henri et Antoinette, Chesalles-sur-Oron
WARIDEL Philippe, Prilly
WEHRLI Kurt et Denise, Maraçon
WENDT Frédéric, Granges (VSE)
WENGER Patrice et Pierrette, La Tour-de-Peilz
WERLY Francis et Denise, Lausanne
WIDER Roland et Yvonne,

Châtel St Denis
WUTHRICH-Pasche Nelly, Lausanne
YBLOUX François et Jocelyne, Ropraz
ZANGGER C. et J.-Cl., Essertes
ZAUGG Raymond et Chantal, Oron-la-Ville
ZWAHLEN Ariane, La Tour-de-Peilz
ZWEIFEL Max et Janine, Palézieux-Gare

Membres collectifs

Aero-formation, Lausanne-Blécherette
 Amicale Bttr Art Camp 15 , Ferlens
 ARO, Oron-la-Ville
 Assoc. Nation. Des Amis du Vin sect VD,
 Vucherens
 Banque Raiffeisen de Palézieux, Palé-
 zieux-Village
 Bibliothèque Cantonale et Universitaire,
 Lausanne
 Cercle démocratique de Lausanne,
 Lausanne
 Château du Châtelard, Promotion SA,
 Vevey
 Demierre et Deschenaux SA, Oron-la-Ville
 Grizoni-Zaugg SA, Bulle
 Imprimerie Campiche, Oron-la-Ville
 Migros Vaud, Ecublens (VD)
 Montreux Palace, Montreux
 Nestlé SA, Vevey
 Provimi Kliba SA, Penthalaz
 Retraites populaires, Lausanne
 Romande Energie SA, Morges
 Société Vaudoise d'Aide Sociale et Cultu-
 relle, Lausanne
 Spectacle Etablissement scolaire,
 Oron-la-Ville
 Syndicat général de la fonction publique,
 Lausanne
 UBS, Bâle
 Ville de Genève Bibl. d'art et d'archéo.,
 Genève
 Ville de Vevey, Vevey
 VISURA, Lausanne

Membres collectifs (communes)

Municipalité d'Ecoteaux
 Municipalité d'Essertes
 Municipalité d'Oron-La-Ville
 Municipalité d'Oron-Le-Châtel
 Municipalité de Bussigny sur Oron
 Municipalité de Carrouge
 Municipalité de Châtillens
 Municipalité de Chesalles sur Oron
 Municipalité de Corcelles Le Jorat
 Municipalité de Ferlens
 Municipalité de la Rogivue
 Municipalité de Maraçon
 Municipalité de Mézières
 Municipalité de Montpreveyres
 Municipalité de Palézieux
 Municipalité de Peney-Le-Jorat
 Municipalité de Ropraz
 Municipalité de Servion
 Municipalité de Vuibroye
 Municipalité de Vulliens
 Municipalité Des Cullayes
 Municipalité des Tavernes
 Municipalité des Thioleyres

I. Raison sociale et but

- Article 1er **Raison sociale**
Sous la raison sociale «Association pour la Conservation du Château d'Oron» (ACCO), il existe une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil.
- Article 2 **Siège**
Le siège de l'association est à Oron-le-Châtel.
- Article 3 **But**
L'association, propriétaire du Château d'Oron, a pour but la conservation et la restauration du château et des objets mobiliers d'intérêt historique ou culturel qu'il contient.
Pour atteindre cet objectif, elle assure la promotion du château en veillant à son animation et à l'obtention des ressources nécessaires.
- Article 4 **Ressources**
La réalisation de ce but est assurée par:
a) les cotisations des membres
b) les libéralités en espèces et en nature sollicitées ou spontanées
c) les contributions et subsides d'autorités publiques
d) les produits provenant des entrées, des visites ou des manifestations organisées au château.

II. Membres

- Article 5 **Membres**
L'association se compose:
• de membres individuels
• de membres en couple
• de membres à vie
• de membres collectifs
• de communes membres
• de membres d'honneur
- Article 6 **Adhésion**
a) Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale désireuse d'adhérer aux buts et aux statuts de l'association.
b) La qualité de membre s'acquiert par une requête écrite adressée au comité de l'association.
- Article 7 **Cotisation**
Les membres de l'association sont tenus de payer la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. Le paiement d'une cotisation annuelle implique l'adhésion à l'association et à ses statuts.
Les membres individuels et les couples ont également la faculté d'adhé

rer en payant une cotisation unique, égale ou supérieure à vingt fois la cotisation annuelle. Ils deviennent ainsi membres à vie.

Les membres d'honneur sont dispensés de la cotisation annuelle.

Article 8

Démission ou radiation

La qualité de membre prend fin par la démission de l'association, la radiation, l'exclusion ou la mort. La démission doit être remise au Comité et les cotisations sont dues pour l'année en cours.

La radiation d'un membre intervient s'il ne paie pas sa cotisation après deux rappels. Le comité peut proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre si l'intérêt ou la respectabilité de l'association l'exige. Le comité est tenu d'entendre l'intéressé, la décision d'exclusion appartenant en dernier ressort à l'assemblée.

Article 9

Droits et obligations des membres

Les membres de l'association sont tenus de respecter les statuts, les décisions de l'assemblée générale et celles du Comité. Ils sont tenus de payer la cotisation annuelle.

Les membres disposent en outre des droits suivants:

- visiter gratuitement le château pendant les heures d'ouverture, sous la conduite du guide et sur présentation de la carte de membre
- voter à l'assemblée générale de l'association
- s'informer sur les affaires de l'association dans le cadre de l'assemblée générale.

III. Organes de l'association

Article 10

Organes

Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) les vérificateurs aux comptes.

Article 11

Assemblée générale (A.G.)

L'assemblée générale des membres est le pouvoir suprême de l'association. Elle est convoquée par le Comité au moins une fois par an, dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice annuel.

Elle peut être en outre convoquée par le Comité si celui-ci l'estime nécessaire ou si 40 membres au moins en font la demande.

Article 12

Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est adressée à chaque membre à l'adresse indiquée par lui au Comité, au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Elle est accompagnée d'un ordre du jour.

Article 13

Affaires traitées par l'assemblée générale

L'assemblée générale a notamment les attributions suivantes:

- a) la nomination pour deux ans du président, des membres du Comité et des vérificateurs aux comptes
- b) la fixation des cotisations annuelles
- c) l'approbation des comptes et de la gestion
- d) les décisions d'une portée générale concernant le but, l'administration et les projets de l'association
- e) les modifications statutaires
- f) la dissolution
- g) l'exclusion de membres pour justes motifs
- h) la nomination de membres d'honneur.

Elle délibère valablement sur tous les objets à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Article 14

Propositions des membres

Les membres qui désirent voir un objet ou un point particulier porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent s'adresser par écrit au Comité, au moins dix jours avant l'assemblée générale.

Article 15

Le Comité

L'association est administrée par un Comité de 7 à 9 membres, désignées pour deux ans par l'assemblée générale. Seules des personnes physiques peuvent appartenir au Comité.

Le Comité a notamment pour compétence de gérer les affaires de l'association et de représenter celle-ci. Il se prononce en outre sur l'admission des membres.

Le Comité peut déléguer l'exécution de certaines tâches courantes au bureau ou à des tiers.

Article 16

Bénévolat

Le Comité remplit sa tâche à titre bénévole, ses membres ne sont indemnisés que pour leurs frais, à l'exception du poste de secrétaire.

Article 17

Le bureau

Un bureau, composé du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire (deux fonctions pouvant être assumées par une même personne), traite les affaires courantes. Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire ont collectivement la signature sociale à deux et peuvent représenter et engager la société.

Article 18

Vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes sont élus, pour une période de deux ans, par l'assemblée générale parmi les membres. Ils sont au nombre de deux

et sont assistés par deux suppléants.

IV. Dissolution

Article 19

Dissolution

La décision de dissolution est prise en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de liquidation, le solde actif du compte de liquidation sera affecté à des buts d'intérêt public, en prenant en considération l'aide reçue par l'Etat de Vaud et la Confédération Suisse et les servitudes créées en leur faveur.

V. Divers

Article 20

L'association n'est tenue envers les tiers qu'à concurrence des biens qu'elle possède. Les membres n'assument aucun engagement personnel.

Article 21

Entrée en vigueur des statuts

Les présents statuts, adoptés en assemblée générale du 28 avril 1996, entrent en vigueur immédiatement et remplacent ceux du 21 avril 1985.

Assemblée générale

Dimanche 28 avril 2002 – 11 heures

Nous comptons sur votre présence à l'Assemblée générale qui aura lieu au château le dimanche 28 avril 2002, à 11 heures dans la salle des Oron. 68

Après l'Assemblée, l'apéritif vous sera offert par l'Association.

Le déjeuner débutera à 12h30, servi par l'un de nos traiteurs, Monsieur François Doyen, Martigny.

Ordre du jour de l'Assemblée générale

1. Procès-verbal
2. Rapport du président
3. Rapport du Comité
4. Rapport du trésorier
5. Rapport de la commission de vérification des comptes
6. Adoption des comptes 2001
7. Budget 2002
8. Propositions individuelles et divers.

Menu Oron

*Gelée de volaille à la brunoise de légumes
et au foie gras de canard frais*

Filet de St Pierre au safran

Volaille fermière à la broche

Gratin de Courgettes

Rouelle de polenta grillée aux noisettes

Buffet de fromages

Fruit défendu aux mara des bois

Café ou thé

Fr. 60.- par membre de l'Association (service compris) et par personne accompagnante non membre.

Attention: l'inscription au repas se fait en payant le montant dû jusqu'au 14 avril 2002, à l'aide du bulletin de versement joint à ce bulletin. Les secrétaires de l'ACCO répondront volontiers à toute question sur cette manière de faire (tél. 021 907 90 51).

Il est important d'observer le délai mentionné pour permettre de vous envoyer à temps des coupons de repas.

Les inscriptions seront prises en compte au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite des places disponibles.

Paiement de la cotisation annuelle

Comme d'habitude, vous recevez simultanément deux bulletins roses. Un pour le paiement de votre participation au repas de l'Assemblée générale, un autre pour le paiement de votre cotisation annuelle à l'Association.

70

Afin de faciliter la tâche de notre trésorier, ne confondez pas les deux!

Aidez-nous à économiser: l'office des chèques postaux facture Fr.1.20 pour chaque versement jusqu'à Fr. 50.- effectué directement au guichet de la poste. Par contre ce même versement est gratuit, s'il est fait par virement postal ou par ordre de paiement bancaire. Dans le but d'éviter des frais à notre Association, essayez de faire des virements. Merci.

Rappel des montants à payer:

- O Membre individuel, cotisation annuelleFr. 30.-
- O Couple, cotisation annuelle Fr. 50.-
- O Membre collectif, cotisation annuelle minimum Fr. 300.-
- O Membre à vie, cotisation unique Fr. 600.-
- O Membre à vie, couple, cotisation uniqueFr. 1000.-

Tarif de location des salles

71

Location des salles pour un repas, un apéritif ou séminaire

Salle de Justice	1'900.-
Salle des Gardes	1'200.- (à partir du 1 ^{er} janvier 2002)
Salle des Oron	900.-
Salle des Voûtes	800.-
Toutes les salles	4'000.-

En cas de location d'une salle pour un repas, les cours intérieure ou extérieure sont mises gratuitement à disposition pour l'apéritif.

En outre, dès 2002, les dimanche, lundi, mardi et mercredi, un tarif préférentiel de 10.-/personne (minimum 300.-) est proposé pour des séminaires/apéritifs, sans repas. Le secrétariat renseignera volontiers les intéressés.

Location des cours pour un apéritif

La cour intérieure ou la cour extérieure 900.-

Divers

Le chauffage, l'illumination extérieure du château, le feu de cheminée, l'éclairage aux chandelles pendant le repas, la mise en place et la fourniture des tables et chaises, le nettoyage des locaux, l'utilisation de la sonorisation du château, le rétroprojecteur et l'écran sont compris dans le prix de location.

Réservation

Une réservation provisoire doit être confirmée après 15 jours. Lors de la confirmation, un acompte de la moitié du prix de la location est dû à l'Association. Au cas où la manifestation n'a pas lieu, l'acompte versé reste à l'Association.

Visite guidée du château (appartements du XVIII^e siècle, bibliothèque de 15'000 volumes, cuisine du Moyen-Age, etc) 3.- par personne lors d'un banquet.

Mariages civils au château

Dans la salle des mariages (salle des Oron) un apéritif simple (boissons uniquement) peut être prévu par les mariés.

L'association offre à un tarif préférentiel (500.- au lieu de 800.-) l'utilisation de la salle des Voûtes pour y organiser cet apéritif.

Cependant, si le nombre de participants est supérieur à 50, les mariés feront appel à l'un de nos traiteurs. L'utilisation des autres locaux est soumise aux tarifs de location ci-dessus.

Bibliographie:

Héli LIARD.- Le château et la Seigneurie d'Oron.- Photographies de Jean-Claude Decorges.- Neuchâtel : Editions du Griffon, 1979.- 32 pages (*Collection Trésors de mon pays, No 179*). Fr. 15.-

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU CHATEAU D'ORON : 1934-1984.- Oron : Imprimerie Campiche, 1984.- 63 pages illustrées Fr. 15.-

Vidéo:

"Le château d'Oron: reconstitution historique". Noir et blanc, muet de 1943.
Fr. 35.-

Ces ouvrages sont en vente au Château.

Crédit photographique et illustrations:

page 32: Claude Bornand

page 37: Mario Botta 1978-1982, laboratoire d'architecture

page 38: secrétariat de M. Deiss

page 39: Marc Welte/EXPO 02

pages 62 et 63: Simone Eperon

Toutes les autres photographies sont de M. André Locher

Rédaction:

Comité de rédaction: Jean-Pierre Dresco, André Locher et Séverin Bez

Relecture: Marianne Corboz, Sylviane Klein, Simone Eperon et André Locher

Concept et conseils graphiques: Werner Jeker

Mise en page, composition: Séverin Bez

Impression: Imprimerie Campiche, Oron-la-Ville